



Syndicat Départemental de l'eau de la Manche
(SDeau50)

Siège social :
Rond-Point de la Liberté
110 Rue de la Liberté
50000 Saint Lô
Tél. : 02 33 57 40 16
E-mail : accueil@sdeau50.fr

SDeau50

Compétence

« Production – Distribution »

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Année 2018

**Rapport relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable pour l'exercice 2018 présenté
conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales**

Le SDeau50 a été mis en place en 2013 avec comme objectif de développer une politique commune de gestion des ressources en eau et de sécurisation de la production d'eau potable pour le département de la Manche. Depuis 2017, en complément de ces compétences obligatoires, les collectivités adhérentes ont la possibilité d'adhérer à une compétence facultative de « production – distribution » d'eau potable.

L'année 2018 est donc, la seconde année d'exercice de la compétence « production – distribution d'eau potable » au sein de l'entité SDeau50, 35 services ayant transféré leurs compétences tout en conservant des caractéristiques de fonctionnement locales. De ce fait, le SDeau50 est compétent sur un territoire de 263 communes pour la production d'eau potable et de 176 communes pour la distribution d'eau potable.

La gestion de proximité est assurée par l'intermédiaire de 22 Conseils Locaux de l'Eau potable (CLEP), certains CLEP étant divisés en services du fait de modes de gestion différents.

Le présent document est le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable de la compétence « production – distribution » du SDeau50 pour l'année 2018. Il est présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Le présent rapport représente l'ensemble du service d'eau après consolidation des caractéristiques globales. Une vision locale des différents indicateurs de performance a toutefois été conservée et annexée au document.

Ce rapport est présenté à la commission consultative des services publics le 30 août 2019 et au comité syndical de la compétence à la carte du SDeau50 le 18 septembre 2019.

Le rapport est composé d'un résumé, d'un corps de texte et d'annexes.

Le résumé présente les chiffres clés et les indicateurs transmis à l'observatoire sur les performances des services publics d'eau (www.services.eaufrance.fr)

Le corps de texte s'articule autour des 4 axes suivants :

1. La présentation du service d'eau du SDeau50

Le territoire, l'organisation et les modes de gestion des services

2. L'utilisation de l'eau au sein du territoire

Les volumes globaux du service et les données de qualité d'eau

3. La performance du service d'eau

Les indicateurs de performance des réseaux et du service à l'abonné

4. Les tarifs et la gestion financière et patrimoniale

Les différents tarifs sur le territoire du SDeau50 et la gestion financière et patrimoniale associée

Les annexes du document sont les suivantes

- La note d'information 2019 pour chacune des Agence de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne (plusieurs communes du Sud Manche relevant de cette agence)
- Les données annuelles déclinées pour chacun des services,
- La synthèse annuelle, pour chaque CLEP comprenant la carte du CLEP des indicateurs, la délibération des tarifs 2019 et la fiche synthèse de l'Agence Régionale de Santé.

Indicateurs descriptifs des services		Ensemble SDeau50	Valeur par service*	
			minimum	maximum
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis – service de production	232 571	242	115 263
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis – service de distribution	134 571	242	21377
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 année 2018 [€/m³]	2,74 €	1,39 €	3,91 €
D 151.0	Délai maximum d'ouverture de branchements défini par le service		1	3
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99,7 %	92 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,7 %	97 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101,5	55	120
P104.3	Rendement du réseau	85,7 %	44 %	99%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,99	0,2	4,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,85	0,2	4,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,30 %	0 %	2,13 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	91 %	40 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	1275,26 €	0 €	476 €
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,2 %	0,36 %	4,02 %
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [Nombre d'interruptions de services non programmées pour 1000 abonnés]	2,4	0	16,5
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés		95 %	100 %
P155.1	Taux de réclamations [Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés]	0,48	0	7,4
P 153.2	Durée d'extinction de la dette	5,6 ans		

SOMMAIRE

I.	LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU SDEAU50.....	1
1.	Le territoire.....	2
2.	L'organisation administrative du service d'eau.....	3
3.	Les modes de gestion.....	5
II.	L'EAU AU CŒUR D'UN TERRITOIRE ETENDU.....	9
1.	La gestion de la ressource en eau.....	10
2.	La protection de la ressource en eau.....	11
3.	La production et la distribution de l'eau.....	12
4.	La qualité de l'eau potable.....	12
5.	Les branchements en plomb.....	12
III.	LE MAINTIEN D'UNE GESTION DE PROXIMITE PERFORMANTE.....	13
1.	La caractérisation des services d'eau.....	14
2.	Le suivi de la performance des services.....	15
3.	Les exigences du SDeau50 pour le service aux abonnées.....	17
IV.	LES TARIFS : UNE GESTION FINANCIERE MAITRISEE ET UNE POLITIQUE PATRIMONIALE EN TRANSITION.....	19
1.	Les tarifs des services d'eau.....	20
2.	Les impayés de la facturation de l'eau.....	21
3.	La gestion financière du SDeau50.....	22
4.	La gestion patrimoniale : un enjeu actuel majeur.....	23

ANNEXES

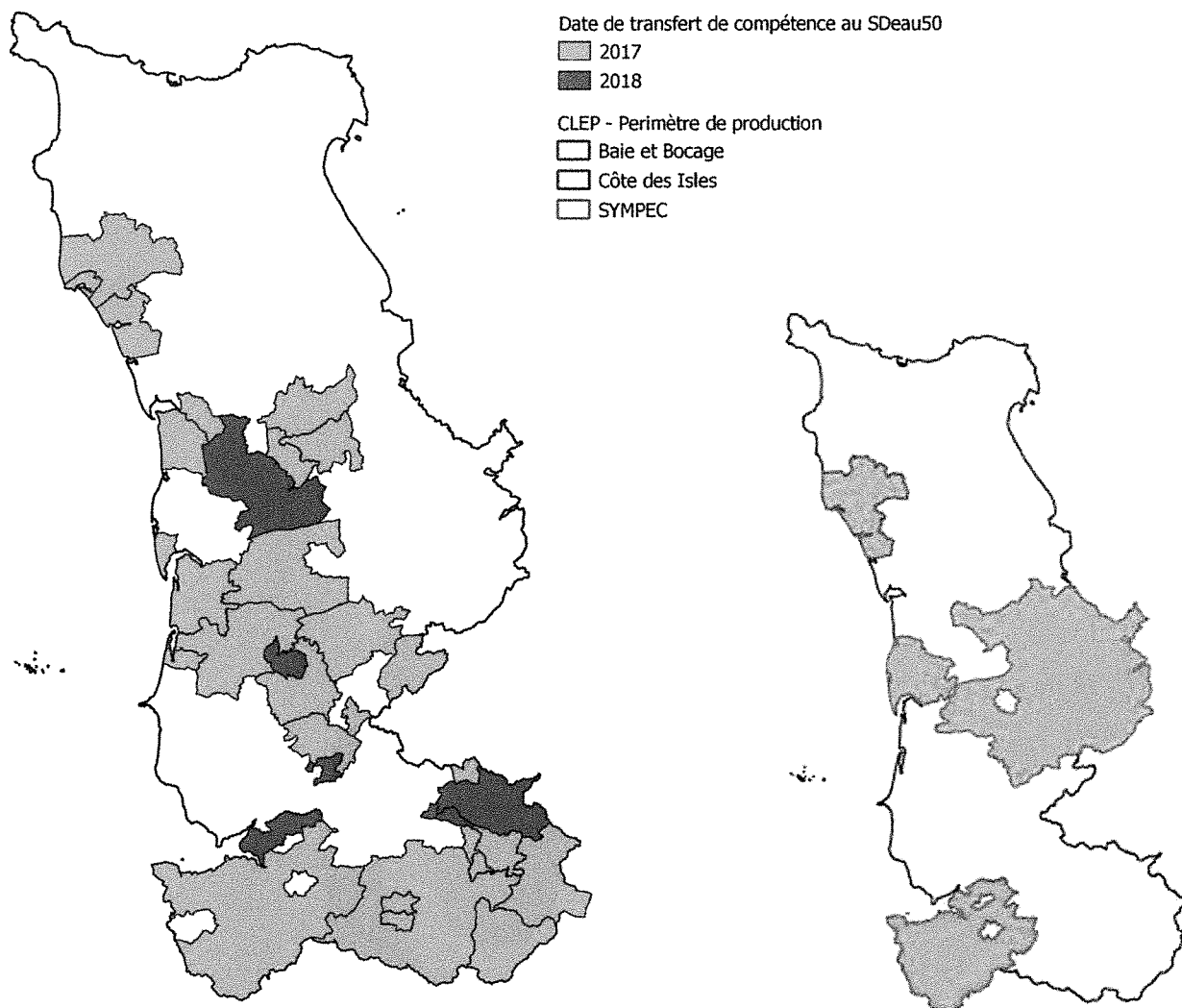
- Annexe 1 - Note d'information des Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne
- Annexe 2 - Tableaux de données

I. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU SDEAU50



1. Le territoire

35 collectivités ont transféré leur compétence « eau potable » au SDeau50 : 29 à compter de 2017 et 6 à compter de 2018. En 2018, le territoire de la compétence « production/distribution d'eau potable » du SDeau50 était composé de 176 communes du département de la Manche. Au global, le SDeau50 assure la production d'eau sur un territoire comptant 232 571 habitants et distribue de l'eau pour 134 707 habitants. Le SDeau50 assure la distribution d'eau potable à 27% de la population manchoise sur un territoire représentant 40% du département.



Carte 2 : Territoire de distribution du SDeau50 (2018)

Carte 1 : territoire de production d'eau potable du SDeau50 (2018)

En 2019, le territoire du SDeau50 a connu plusieurs évolutions :

- La commune de Ducey-Les-Chéris a transféré sa compétence au SDeau50 et a intégré le CLEP Baie-Bocage
- Le territoire de la Côte des Isles a été retiré du SDeau50 en raison du retrait de la communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) du SDeau50

2. L'organisation administrative du service d'eau

Le territoire de la compétence « production/distribution d'eau potable » du SDeau50 est composé de 35 services d'eau. Afin de maintenir une gestion de proximité et de valoriser l'historique des différents services, les statuts du SDeau50 ont été bâtis autour de deux niveaux de gestion :

- L'échelon décisionnel organisé autour du comité syndical de la compétence « production – distribution » d'eau potable.
- L'échelon de gestion locale organisé autour des conseils locaux de l'eau potable (CLEP) qui sont au nombre de 22 sur le territoire ;

Le diagramme suivant illustre le schéma organisationnel du SDeau50.

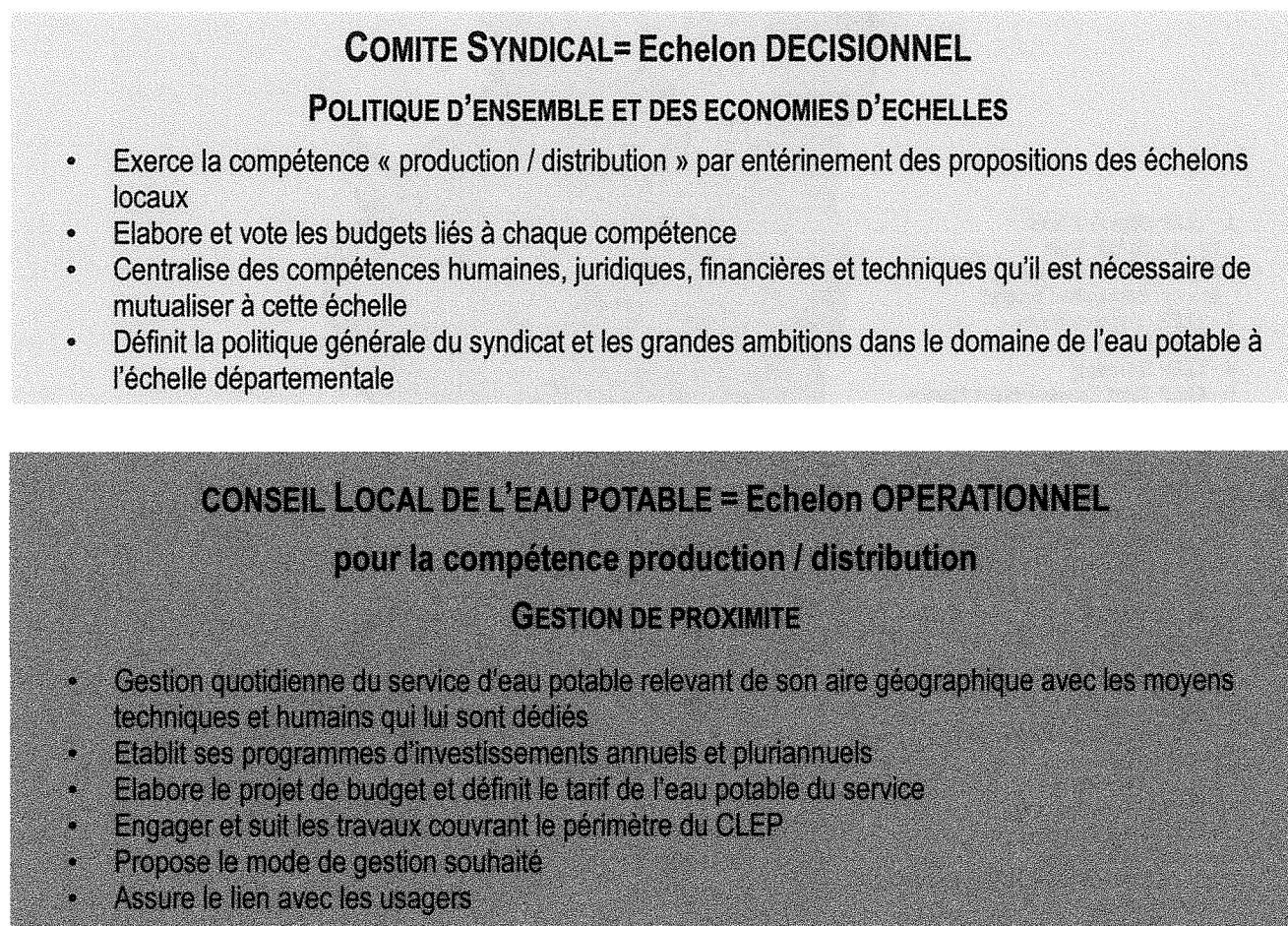
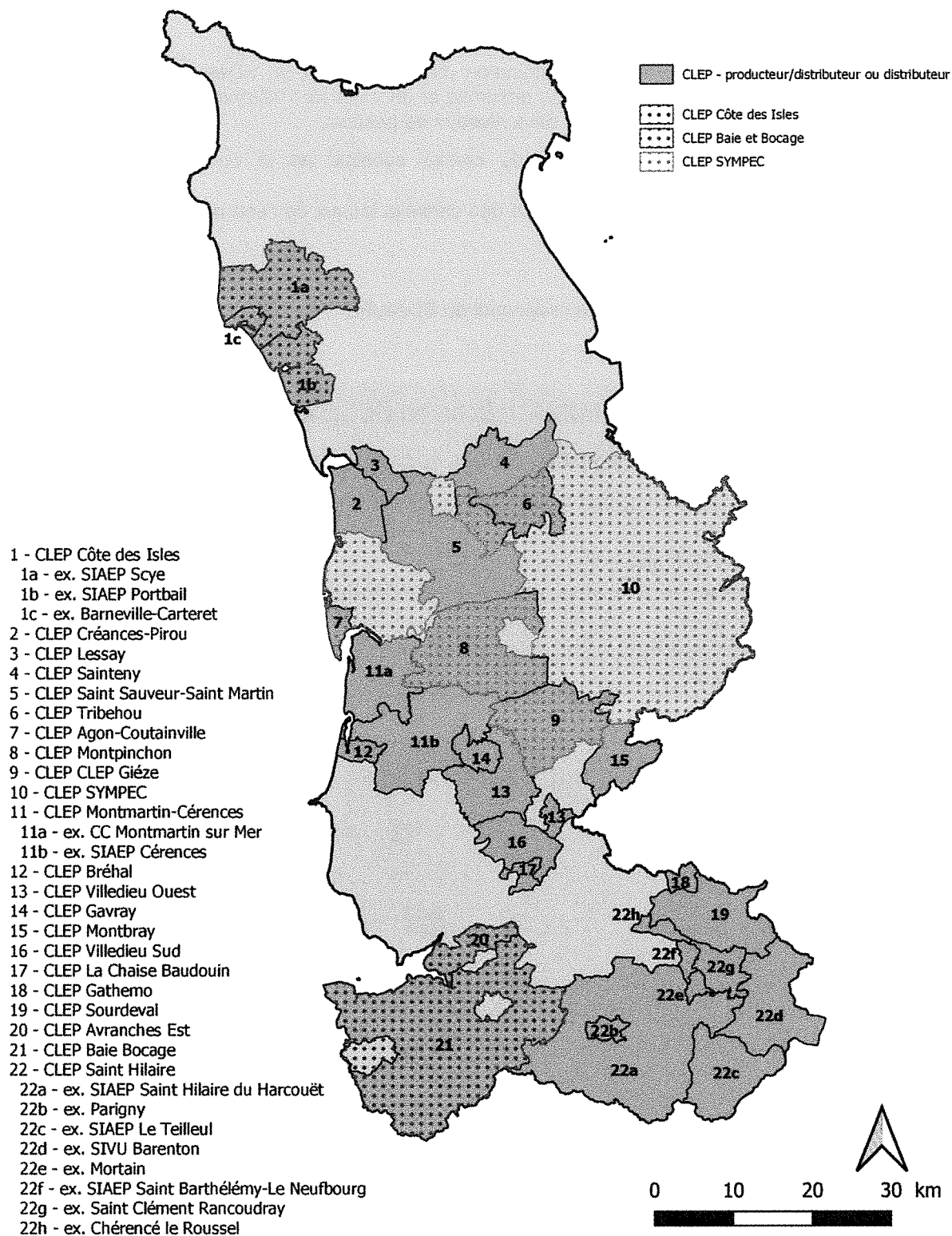


Figure 1 : schéma organisationnel du service d'eau

Le fonctionnement interne du SDeau50 cherche ainsi à préserver une gestion de l'eau locale tout en développant une dynamique commune des services.

La carte suivante présente les conseils locaux de l'eau potable du SDeau50 et les différents services qui les composent.



Carte 3 : Organisation administrative de service d'eau du SDeau50 – 2018

3. Les modes de gestion

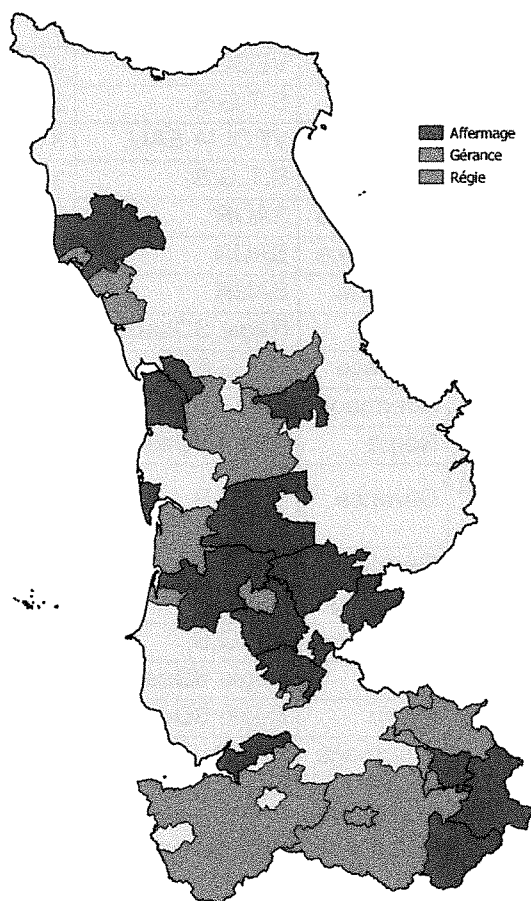
L'exploitation des services d'eau s'articule autour des missions principales suivantes :

- Exploitation, surveillance et petit entretien des ouvrages et des réseaux de la collectivité
- Responsabilité de la continuité de service et de la qualité de l'eau distribuée
- Renouvellement des équipements de la collectivité
- Relève des compteurs, facturation des consommations,
- Recouvrement des factures
- Gestion clientèle

Pour réaliser ces missions, trois modes de gestion cohabitent sur le territoire :

- **La régie.** Le service est exploité par la régie à autonomie financière du SDeau50.
- **La gérance et la régie intéressée.** Un contrat lie la collectivité avec une entreprise privée pour la réalisation de tout ou partie de l'exploitation du service aux abonnés. L'entreprise est rémunérée par la collectivité sur la base d'un forfait (gérance) et/ou d'un intéressement sur le résultat du service (régie intéressée).
- **L'affermage.** Un contrat d'affermage lie la collectivité avec une entreprise privée pour l'exploitation du service. L'entreprise encaisse directement les sommes dues pour l'exploitation du service auprès des abonnés et reverse à la collectivité une part des sommes encaissées pour financer ses investissements.

La carte ci-dessous montre la répartition des modes de gestion des services d'eau potable sur le territoire en 2018.



Modes de gestion

Trois modes de gestion sur le territoire en 2018 :

- La régie (8 services),
- La gérance (10 services dont 2 exclusivement de production),
- L'affermage (15 services).

Carte 4 : Modes de gestion (2018)

Les contrats de délégations de service public sont passés après mise en concurrence pour une durée finie. Le transfert de compétence au SDeau50 ne remet pas en cause les contrats en cours, un avenant prenant en compte la nouvelle situation administrative a été passé pour chaque contrat.

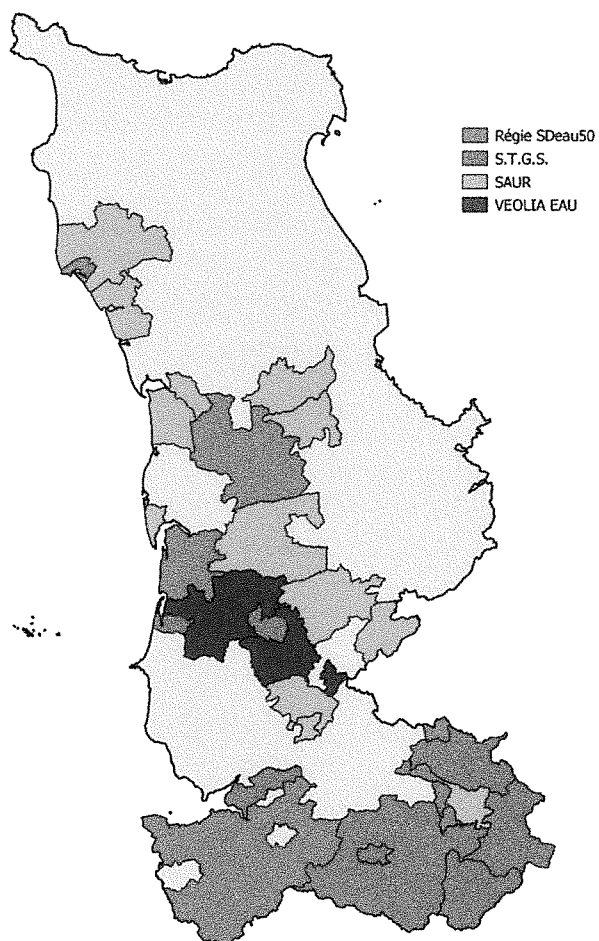
Les dates d'échéance des différents contrats sont présentées dans le tableau ci-dessous. L'échéance d'un contrat est un moment important car elle peut donner lieu à un changement de mode de gestion et/ou une nouvelle mise en concurrence.

	CLEP	secteur	Mode Gestion	Exploitants 2018	Date Fin
1	Côtes des Isles	CDI - Production	Gérance	SAUR	31/12/2018
1	Côtes des Isles	1a - Barneville Carteret	Régie	Régie SDeau50	
1	Côtes des Isles	1b - Portbail	Gérance	SAUR	31/12/2018
1	Côtes des Isles	1c - La Scye	Affermage	SAUR	30/06/2023
2	Créances-Pirou	Créances-Pirou	Affermage	SAUR	31/12/2025
3	Lessay	Lessay	Affermage	SAUR	31/12/2022
4	Sainteny	Sainteny	Gérance	SAUR	31/12/2019
5	Saint Sauveur-Aubigny	Saint-Sauveur-Aubigny	Régie	Régie SDeau50	
6	Tribehou	Tribehou	Affermage	SAUR	31/12/2029
7	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville	Affermage	SAUR	31/12/2021
8	Montpinchon	Montpinchon	Affermage	SAUR	31/12/2023
9	Gièze	La Gièze	Affermage	SAUR	31/12/2023
10	SYMPEC	SYMPEC	Gérance	SAUR	31/12/2023
11	Montmartin-Cérences	11a - Montmartin sur Mer	Régie	Régie SDeau50	
11	Montmartin-Cérences	11b - Cérences	Affermage	VEOLIA EAU	30/06/2029
12	Bréhal	Bréhal	Gérance	S.T.G.S.	31/12/2020
13	Villedieu-Ouest	Villedieu-Ouest	Affermage	VEOLIA EAU	31/12/2030
14	Gavray	Gavray	Gérance	S.T.G.S.	31/03/2024
15	Montbray	Montbray	Affermage	SAUR	31/12/2025
16	Villedieu-Sud	Villedieu Sud	Affermage	SAUR	31/12/2029
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	Gérance	SAUR	
18	Gathemo	Gathemo	Régie	Régie SDeau50	
19	Sourdeval	Sourdeval	Gérance	S.T.G.S.	31/12/2028
20	Avranches Est	Avranches Est	Affermage	S.T.G.S.	31/12/2023
21	Baie Bocage	Baie Bocage	Régie	Régie SDeau50	
22	Saint-Hilaire	22a - Région de Saint-Hilaire et Grandparigny	Gérance	S.T.G.S.	31/12/2024
22	Saint-Hilaire	22abis- Ville de St Hilaire	Gérance	S.T.G.S.	31/12/2019
22	Saint-Hilaire	22c - Teilleul	Affermage	S.T.G.S.	31/12/2024
22	Saint-Hilaire	22d - Barenton	Affermage	S.T.G.S.	31/12/2021
22	Saint-Hilaire	22e - Mortain-Bocage	Régie	Régie SDeau50	
22	Saint-Hilaire	22f - Saint Barthélémy Le Neufbourg	Régie	Régie SDeau50	
22	Saint-Hilaire	22g - Saint Clément Rancoudray	Affermage	SAUR	31/12/2028
22	Saint-Hilaire	22h - Chérencé le Roussel	Régie	Régie SDeau50	

Au cours de l'année 2018, deux contrats sont arrivés à échéance. Selon les services, plusieurs solutions ont été retenues :

- Côtes des Isles – production et Portbail (Gérances, SAUR) : ces contrats ont été prolongés d'un an selon les termes des contrats initiaux pour permettre la transition de maîtrise d'ouvrage du SDeau50 à la communauté d'Agglomération du Cotentin au 01/01/2019

Les différents exploitants présents sur le territoire du SDeau50 en 2018 sont présentés au sein de la carte suivante.



Exploitants 2018

Des opérateurs publics :

- La régie à autonomie financière du SDeau50 sur 8 services

Des opérateurs privés :

- La société STGS sur 8 services
- La société SAUR sur 15 services
- La société VEOLIA sur 2 services

Carte 5 : Exploitants (2018)

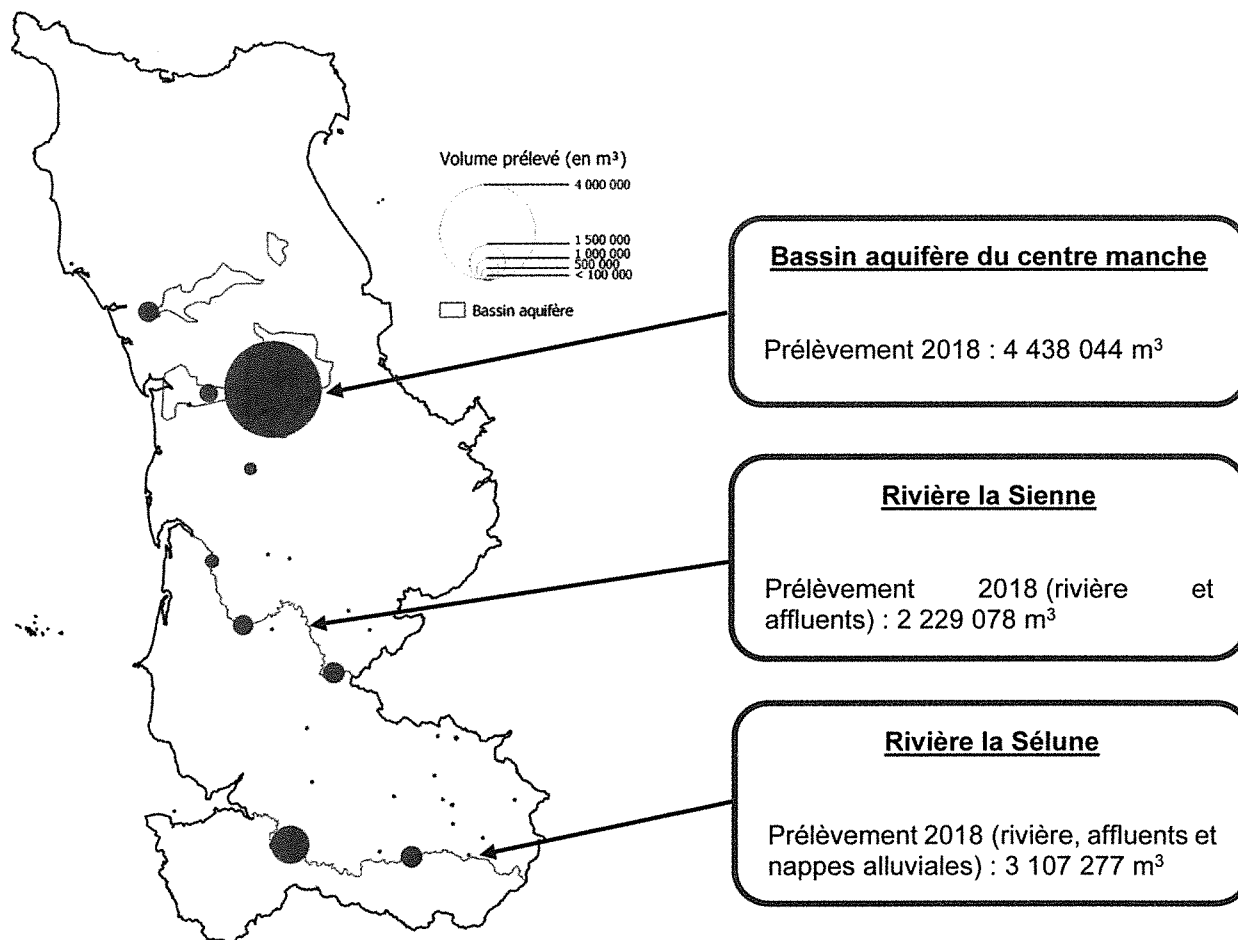
II. L'EAU AU CŒUR D'UN TERRITOIRE ETENDU



1. La gestion de la ressource en eau

La gestion et la protection de la ressource en eau est l'un des enjeux historiques majeurs du SDeau50. En 2018, le SDeau50 a prélevé **13.876.378 m³** d'eau en vue de sa potabilisation, eau provenant en majorité de ressources souterraines (60%). La ressource en eau de surface est néanmoins indispensable pour le syndicat puisque 40% des eaux prélevées dépendent de ces ressources. Sur certaines zones les prélèvements en eau de surface sont mêmes prédominant : bassin de la Seine (95%), bassin de la Sélune (70%).

La carte ci-dessous montre la répartition des points de prélèvements situés sur le territoire de la compétence production/distribution du SDeau50. La diversité des ressources en eau est importante pour permettre de sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire.



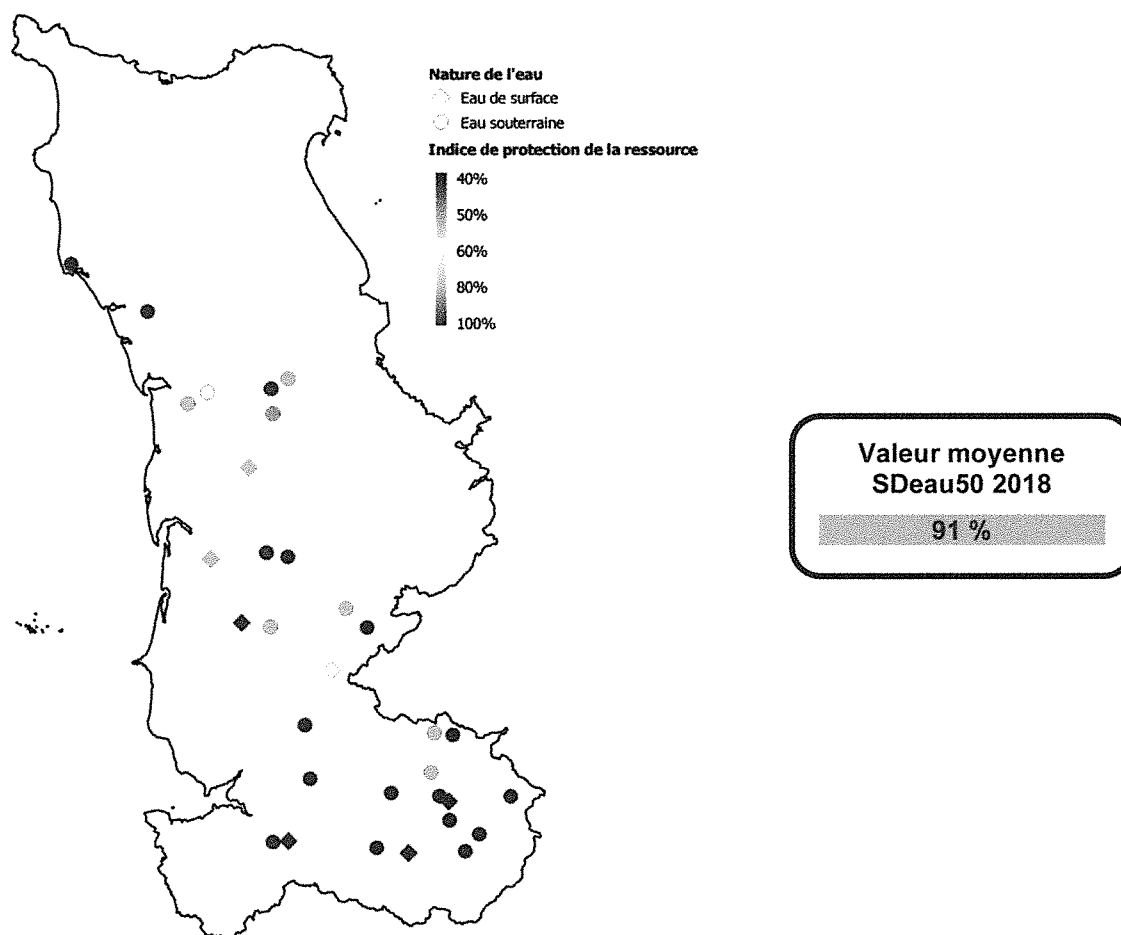
Carte 6 : Répartition des prélèvements d'eau des services d'eau du SDeau50

2. La protection de la ressource en eau

Conformément au code de la santé publique, les ouvrages de production doivent faire l'objet d'une protection contre les pollutions ponctuelles et accidentelles à travers la mise en place de périmètres de protection. Cette protection est actée par la prise d'un arrêté de déclaration d'utilité publique. L'indice de protection de la ressource en eau, exprimé en pourcentage, reflète l'avancement de la collectivité dans la mise en place de ces périmètres dont les niveaux sont présentés ci-dessous.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
Valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
91 %	



Carte 7 : Indice de protection des ressources en eau du SDeau50

3. La production et la distribution de l'eau

Le SDeau50 a produit **12 669 854** mètres cube d'eau en 2018 sur ses 32 sites de production.

Le SDeau50 échange un volume important d'eau avec des collectivités extérieures. En 2018, **3 139 541 mètres cubes d'eau** potable ont été exportés vers 21 collectivités voisines et **162 535 mètres cubes d'eau** ont été importés depuis 8 collectivités extérieures.

Au 31 décembre 2018, la synthèse des volumes consommés des 79 897 abonnés était la suivante

Abonnés domestiques :	5 894 054 m ³
Abonnés non domestiques :	1 821 411 m ³
Global :	7 715 465 m³ .

Le transfert et la distribution de l'eau s'effectue à travers le patrimoine de la collectivité composé de :

- **134 réservoirs** représentant une capacité de stockage de 57 685 m³
- **67 stations de pompage**
- **5884,6 kilomètres** de canalisations de transfert et d'adduction d'eau (hors branchements).

4. La qualité de l'eau potable

La qualité de l'eau potable est suivie par l'intermédiaire du contrôle sanitaire effectué par l'ARS et par de nombreuses analyses d'autocontrôle effectuées par les différents exploitants intervenants sur le périmètre du SDeau50.

La description des contrôles externes effectués par l'ARS Normandie au sein des différents services du SDeau50 au cours de l'année 2018 est résumée dans le tableau ci-après (le détail par service est joint en annexe).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2018	Nombre de prélèvements non-conformes en 2018	Taux de conformité 2018
Microbiologie	579	2*	99,7 %
Paramètres physico-chimiques	582	2*	99,7 %

* Les analyses non-conformes ont été détectées sur les CLEP de Baie-Bocage, Sainteny, Montpinchon et le CLEP de Saint-Hilaire (service de Chérencé-le-Roussel). Pour plus de détail, voir fiche CLEP en annexe.

5. Les branchements en plomb

Branchements	Exercice 2018
Nombre total des branchements	79 897
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	24
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,003 %

III. LE MAINTIEN D'UNE GESTION DE PROXIMITE PERFORMANTE



1. La caractérisation des services d'eau

Les indicateurs qui permettent de décrire le caractère urbanisé d'un service d'eau sont :

- L'indice linéaire de consommation (ILC) qui représente la consommation des abonnés par jour et par kilomètre de réseau (le calcul ne tient pas compte des volumes de transfert)
- La densité linéaire d'abonné (DLA) qui représente le nombre d'abonnés par kilomètre de réseau

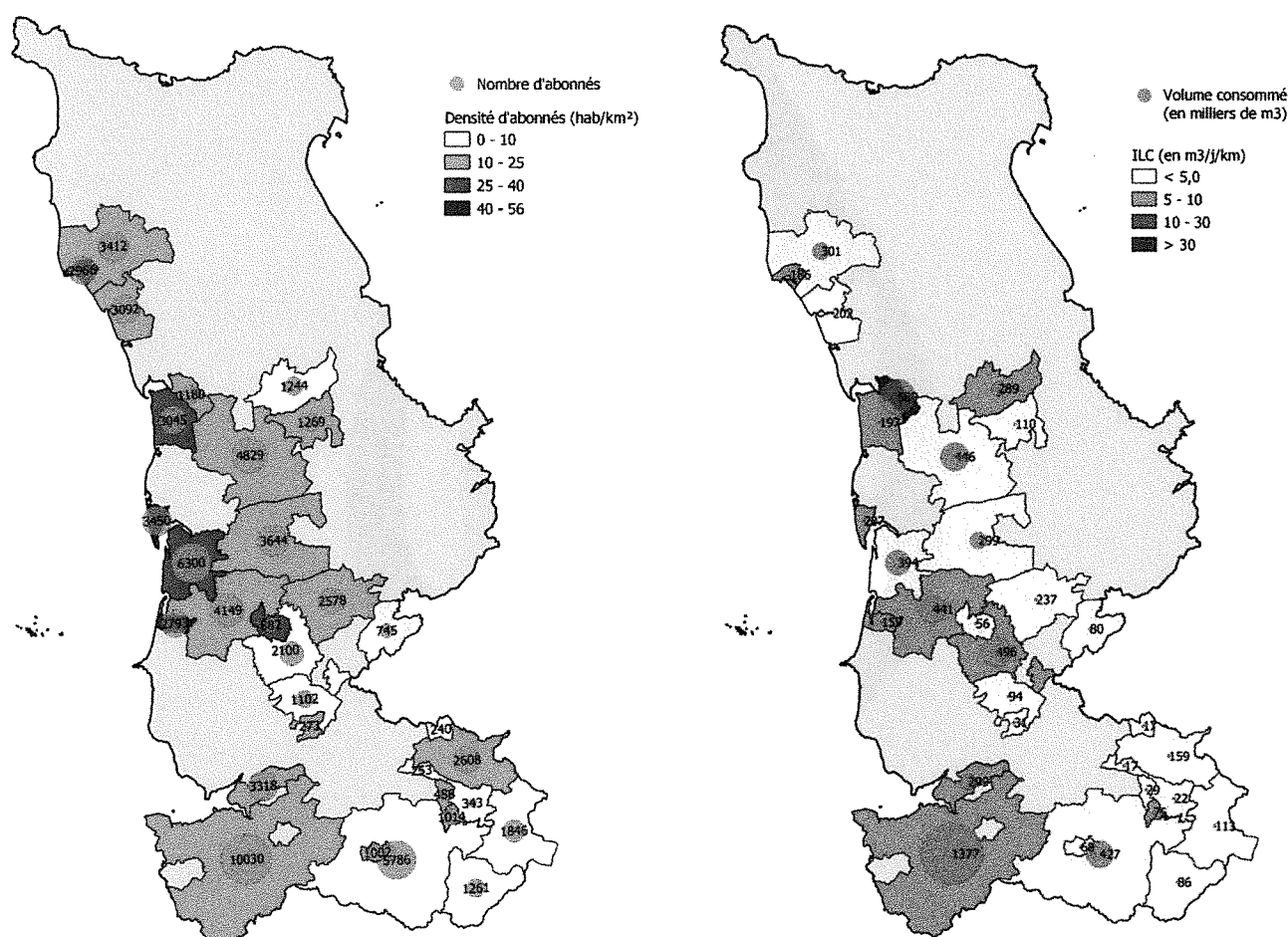
Ainsi, les services sont caractérisés selon les référentiels* suivants :

Caractérisation du réseau	ILC (m ³ consommé/j/km)	DLA (ab/km)
Réseau de type rural	ILC < 10	DLA < 25
Réseau intermédiaire ou semi-urbain	ILC compris entre 10 et 30	25 < DLA < 50
Réseau de type urbain	ILC > 30	DLA > 50

* Les référentiels sont issus d'une étude inter-Agence de l'Eau de 2004 (ILC) et d'une étude de l'OIE de 2005 (densité d'abonnés).

En 2018, le service de distribution du SDeau50 possède un ILC de 3,6 m³/j/km et une densité linéaire d'abonnés de 13,5 abonnés par kilomètre de réseau. **Le réseau du SDeau50 peut donc être qualifié de réseau rural.**

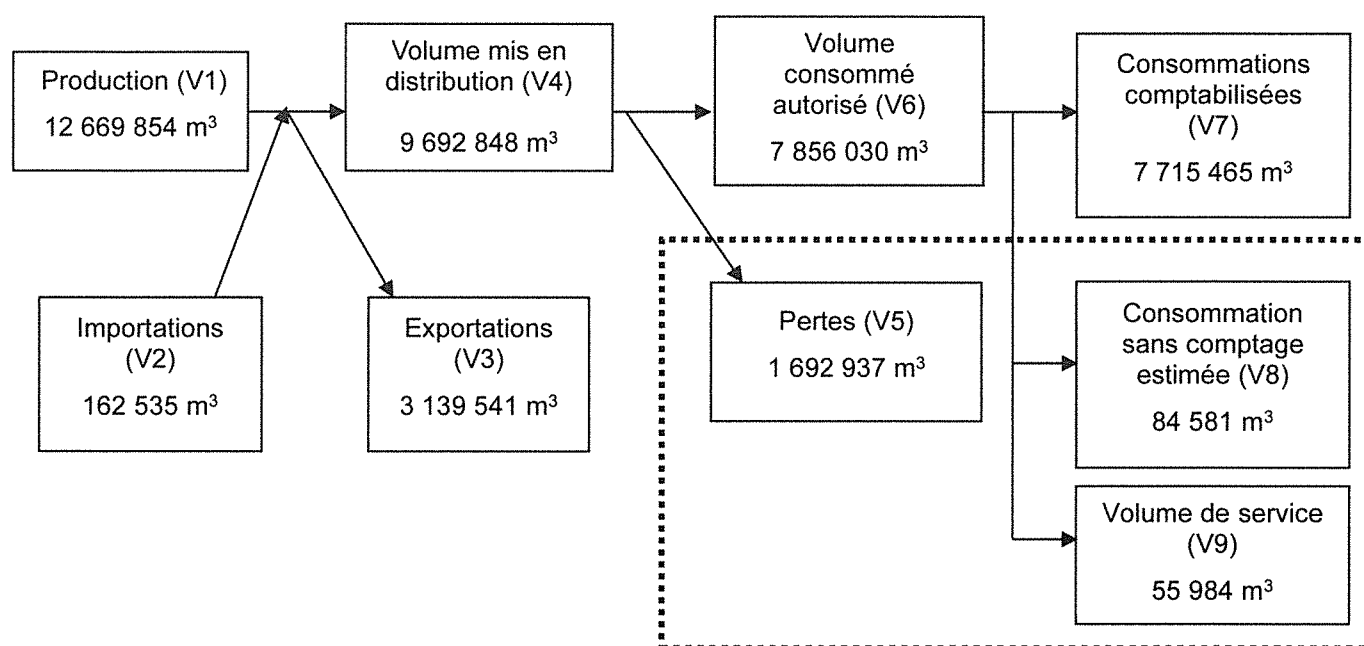
Les cartes ci-dessous montrent la répartition des abonnés et de la consommation sur le territoire du SDeau50.



Carte 8 : Répartition des abonnés et de la consommation du SDeau50 (2018)

2. Le suivi de la performance des services

Pour l'année 2018, les volumes mis en jeu par l'ensemble des services du SDeau50 sont présentés dans le graphique suivant :



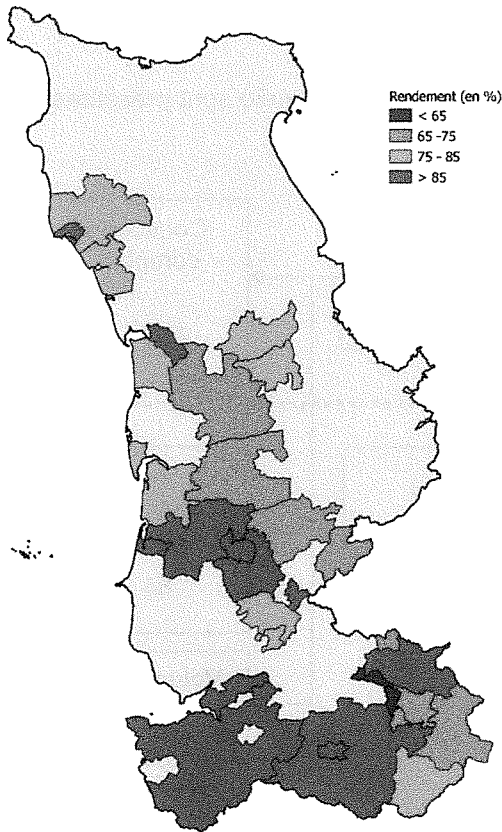
Ces volumes permettent de calculer les indicateurs de performance suivants :

	Exercice 2018
Rendement du réseau [(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)]	85,7 %
Rendement primaire [(Volume vendu / volume mis en distribution)]	79,6 %
Indice linéaire des volumes non comptés [(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements*)]	0,99
Indice linéaire des pertes [pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements*)]	0,85

* longueur du réseau hors branchements = 5884,6 km

La valeur des indicateurs globaux ne suffit pas à caractériser la performance du service. Il est également intéressant d'observer l'hétérogénéité des indicateurs de performance sur les différents services du territoire.

Les cartes et les référentiels ci-après permettent de caractériser cette performance.



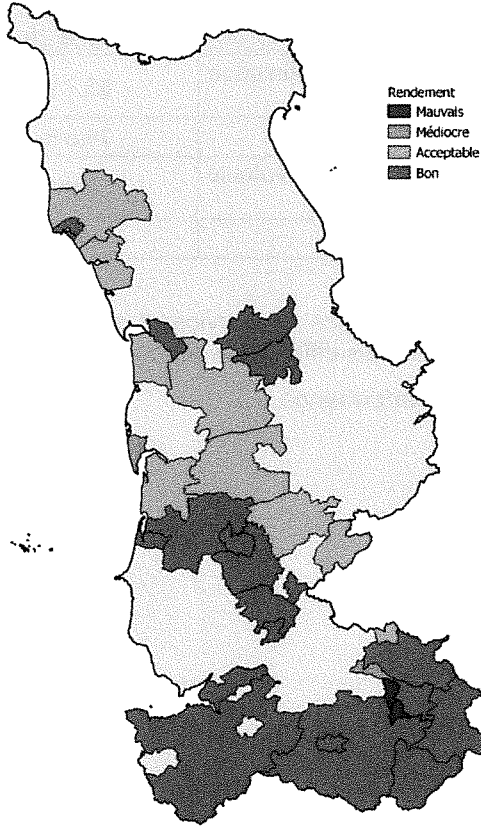
**Rendement SDeau50
2018**

85,7 %

Rendement (P104.3)

10 services ont des rendements inférieurs à 75 %

Carte 9 : Rendement (P104.3)



ILNC SDeau50 2018

0,99 m³/j/km

Caractérisation des consommations	Très faible	Faible	Moyenne et forte
ILC	< 5	5 ≤ ... < 10	10 <
Indices	ILP ou ILNC		
Bon	< 1	< 1,5	< 3
Acceptable	1 ≤ ... < 1,5	1,5 ≤ ... < 2,5	3 ≤ ... < 5
Médiocre	1,5 ≤ ... ≤ 2,5	2,5 ≤ ... ≤ 4	5 ≤ ... ≤ 8
Mauvais	2,5 <	4 <	8 <

Indice linéaire des volumes non-comptés

Quatre services ont des performances médiocres voir mauvaises.

Carte 10 : Analyse de performance des réseaux

3. Les exigences du SDeau50 pour le service aux abonnées

La volonté de développer un service de qualité implique le suivi d'indicateurs spécifiques liés au service à l'abonné. Du fait de leur adhésion récente, certains services ne recensent pas encore ces indicateurs spécifiques.

Ouverture de branchement :

- Le délai d'ouverture est de 1 jour sur le périmètre de la régie
- Le délai d'ouverture est de 1 à 3 jours sur les autres secteurs en fonction des contrats de délégation de service public
- Le taux moyen de respect du délai d'ouverture est compris entre 95% et 100% selon les secteurs (4 services ne recensent pas cet indicateur).

Réclamations des abonnés :

- Les réclamations prises en compte sont les réclamations écrites (courrier, mail ou fax)
- Le nombre de réclamations reçues est de 38 en 2018
- Le taux de réclamations est de 0,48 réclamations pour 1000 abonnés

Interruptions de service :

- Les interruptions prises en compte sont les interruptions de service pour lesquelles les abonnés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance
- Le nombre d'interruption de service non-programmées répertoriées est de 189 en 2018
- Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est de 2,4 pour 1000 abonnés.

IV. LES TARIFS : UNE GESTION FINANCIERE MAITRISEE ET UNE POLITIQUE PATRIMONIALE EN TRANSITION



1. Les tarifs des services d'eau

En 2019, le prix moyen d'une facture de 120 m³ d'eau potable pour un abonné du SDeau50 est de **328,60 € TTC** soit **2,74 € TTC / m³**. Ce prix comprend une part « exploitation » servant à financer l'exploitation du service, une part « production/distribution » qui sert à financer les investissements du service, le montant de la redevance pollution de l'Agence de l'eau et la TVA. Le prix d'exploitation moyen est de **1,43 € HT / m³** et le prix moyen réservé à l'investissement est de **0,86 € HT / m³**. La redevance pollution est comprise entre 0,22 € HT / m³ et 0,42 € HT / m³ selon les secteurs. La TVA sur la facturation de l'eau est de 5,5%.

D'autres composantes peuvent impacter le prix de l'eau (non prises en compte dans les prix présentés) :

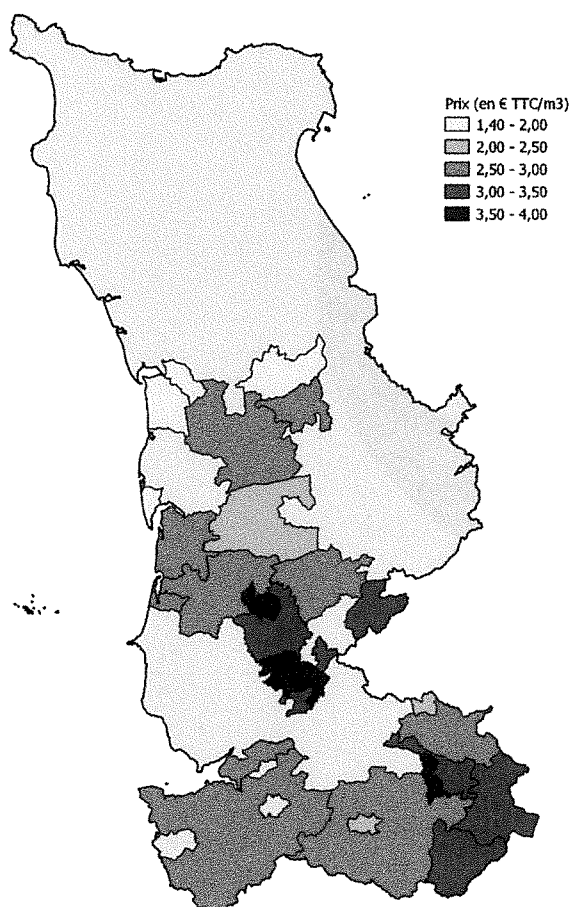
- La redevance Agence de l'eau pour le prélèvement sur la ressource est comprise entre 0,038 € HT/m³ et 0,12 € HT/m³. Elle varie selon la nature de l'eau, la vulnérabilité du milieu naturel et la performance du réseau.
- Les contributions finançant les compétences de protection de la ressource et de transport d'eau en gros du SDeau50 : 0,041 € HT/m³
- Les participations à des organismes intercommunaux (applicables en fonction du secteur géographique) comme le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune (0,023 € HT/m³) ou l'Institution Interdépartementale du bassin de la Seine.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibérations du 13/12/2018 effectives à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs des services d'eau potable du SDeau50. Depuis 2018, les parts tarifaires dédiées à l'exploitation et à l'investissement ont été décomposées pour les services en régie.

Pour les services en délégation, la part du délégataire est fixée par le contrat de délégation et révisable chaque année par l'application d'une formule de révision.

La carte ci-dessous montre la répartition géographique des prix de vente d'eau potable estimés sur la base d'une consommation de 120 mètres cube d'eau potable (consommation d'un foyer de 4 personnes estimation INSEE).



Prix moyen pour un abonné du SDeau50 (facture 120 m³)

2,74 € TTC / m³

Prix de l'eau pour une facture de 120 m³ d'eau (€ TTC / m³)

Prix < 2,00 € : 4 services, 13% des abonnés

2,00 € < Prix < 2,50 € : 3 services, 7% des abonnés

2,50 € < Prix < 3,00 € : 12 services, 66% des abonnés

3,00 € < Prix < 3,50 € : 6 services, 9% des abonnés

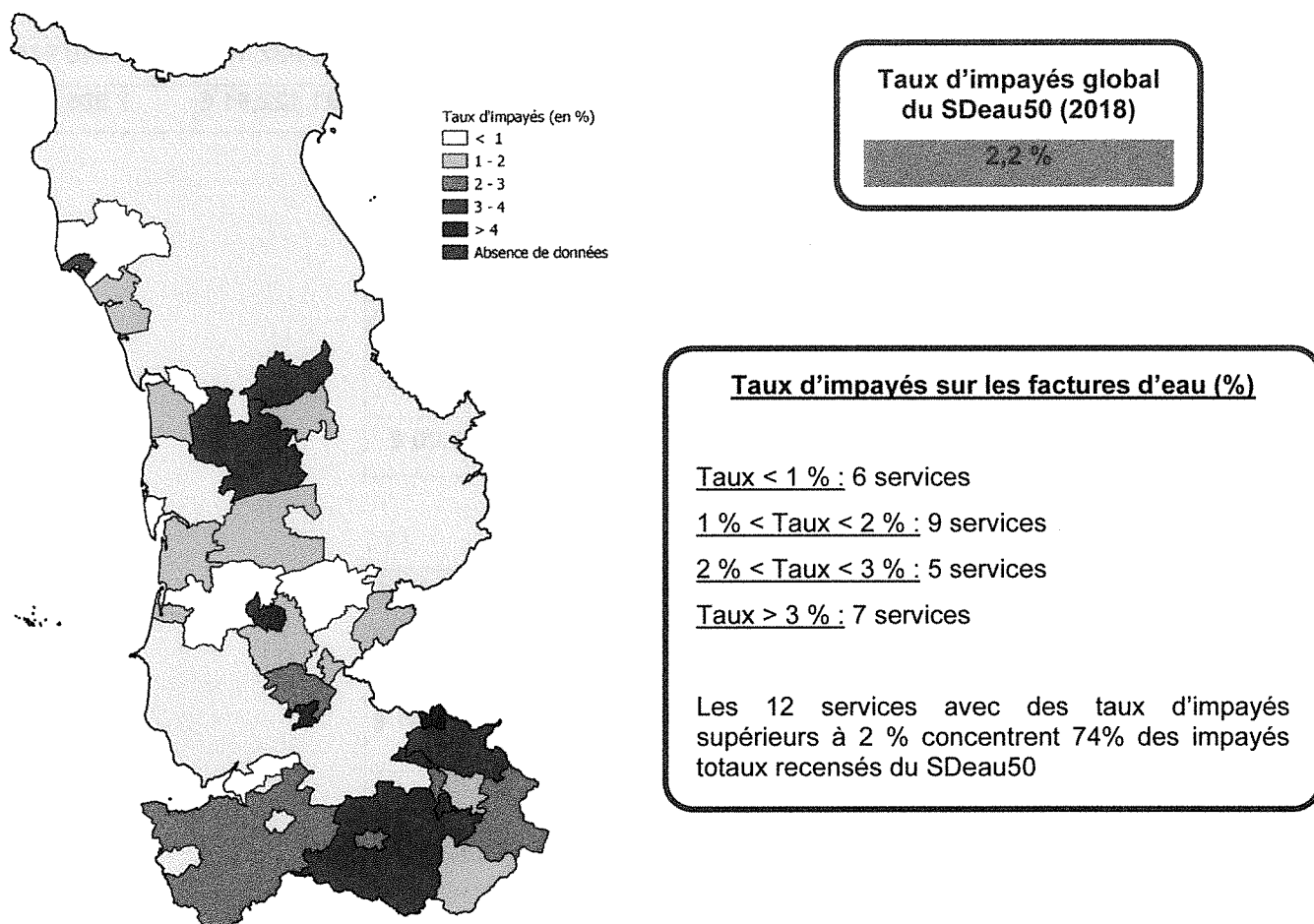
Prix > 3,50 € : 5 services, 6% des abonnés

Le prix résulte du contexte et de l'historique local de chaque service notamment de l'exploitation (nature des eaux, mode de gestion, densité d'abonné, consommations) et des politiques d'investissements (programmes de travaux, modes financement des projets) d'où son hétérogénéité actuelle sur le territoire.

Carte 11 : Prix 2019 des services d'eau du SDeau50

2. Les impayés de la facturation de l'eau

Le taux d'impayés moyen des factures d'eau du SDeau50 est de **2,2%** (dernière moyenne nationale connue 1,23%). Cet indicateur est calculé par le rapport du montant facturé émis en 2017 au montant des restes à recouvrer sur cette somme au 31 décembre 2018. Les taux d'impayés des différents services sont présentés à travers la carte ci-dessous. Le SDeau50 n'étant pas maître d'ouvrage de tous les services en 2017, certaines données n'ont pas pu être collectées (c'est le cas pour trois secteurs).



Carte 12 : Taux d'impayés sur la facturation 2016 au 31/12/2017

3. La gestion financière du SDeau50

L'ensemble des recettes des services d'eau est reversé dans un budget commun, une comptabilité analytique retraçant les opérations par service. Ainsi, chaque CLEP possède l'équivalent d'un « budget » propre devant être équilibré. L'équilibre budgétaire global réside dans l'équilibre financier de chacun des services.

Les recettes de la collectivité :

Territoire	SDeau50	Part exploitation	Part investissement
Type de recette	2018	2018	2018
Recettes vente d'eau aux usagers	15 953 487,96 €	8 578 090,42 €	7 375 397,54 €
Recette de vente d'eau en gros (exportation)	1 524 007,32 €	913 032,19 €	610 975,13 €
Total recettes de vente d'eau	17 477 495,28 €	9 491 122,61 €	7 986 372,67 €

La dotation aux amortissements :

Territoire	SDeau50
Année	Total 2018
Amortissement brut	5 233 831,51 €
Amortissement de subvention	1 578 253,00 €

L'état de la dette :

Territoire	SDeau50
Année	Total 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	24 816 331 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital 2 355 554 €
	en intérêts 886 944 €

La durée d'extinction de la dette :

La durée d'extinction de la dette du SDeau50 au 31/12/2018 est de 5,6 ans.

L'impact du remboursement de la dette sur le prix de l'eau :

En 2018, le remboursement de la dette représentait en moyenne 0,42 €/m³ d'eau potable facturé aux abonnés du services de distribution du SDeau50. Le regroupement des services au sein du SDeau50 crée une assiette de revenu permettant d'envisager des stratégies de financement communes favorisant l'autofinancement et limitant ainsi le recours à l'emprunt.

Autres indicateurs de gestion financière :

Le SDeau50 n'a financé aucune opération de coopération décentralisée en 2018.

En 2018, les abandons de créances et les versements à des fonds de solidarité ont représenté 1417,44 €, soit 0,0002 €/m³ d'eau consommé par les abonnés. Du fait des transferts et du changement de trésorerie, la valeur de cet indicateur n'est pas représentative d'un exercice normal.

4. La gestion patrimoniale : un enjeu actuel majeur

La gestion patrimoniale est un enjeu majeur pour le SDeau50 notamment afin de cibler et de planifier les investissements sur le long terme.

L'Indicateur de connaissance patrimoniale :

La valeur moyenne de l'indicateur pour le périmètre du SDeau50 est de 104 (pour une valeur maximum de 120). Cela témoigne d'une bonne connaissance globale du patrimoine.

Le linéaire de canalisations renouvelé au cours des cinq dernières années :

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	23,281	15,458	19,816	10,207	18,18

En 2018, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,30 %** (taux calculé par rapport au renouvellement effectué au cours des 5 dernières années). Avec ce taux, la période de renouvellement de l'ensemble du réseau serait de **323 ans**. Sachant que la durée de vie d'une canalisation est estimée entre 60 et 100 ans selon les matériaux, il apparaît urgent d'accentuer le renouvellement des réseaux. Pour le renouvellement de réseau, l'objectif est d'atteindre un taux de renouvellement compris entre 1 % et 1,2 % ce qui représente un linéaire compris **entre 60 et 70 km par an, soit de 300 à 350 km sur 5 ans**.

Le montant des opérations réalisées en 2018 :

Le montant financier des opérations réalisées en 2018 est le suivant :

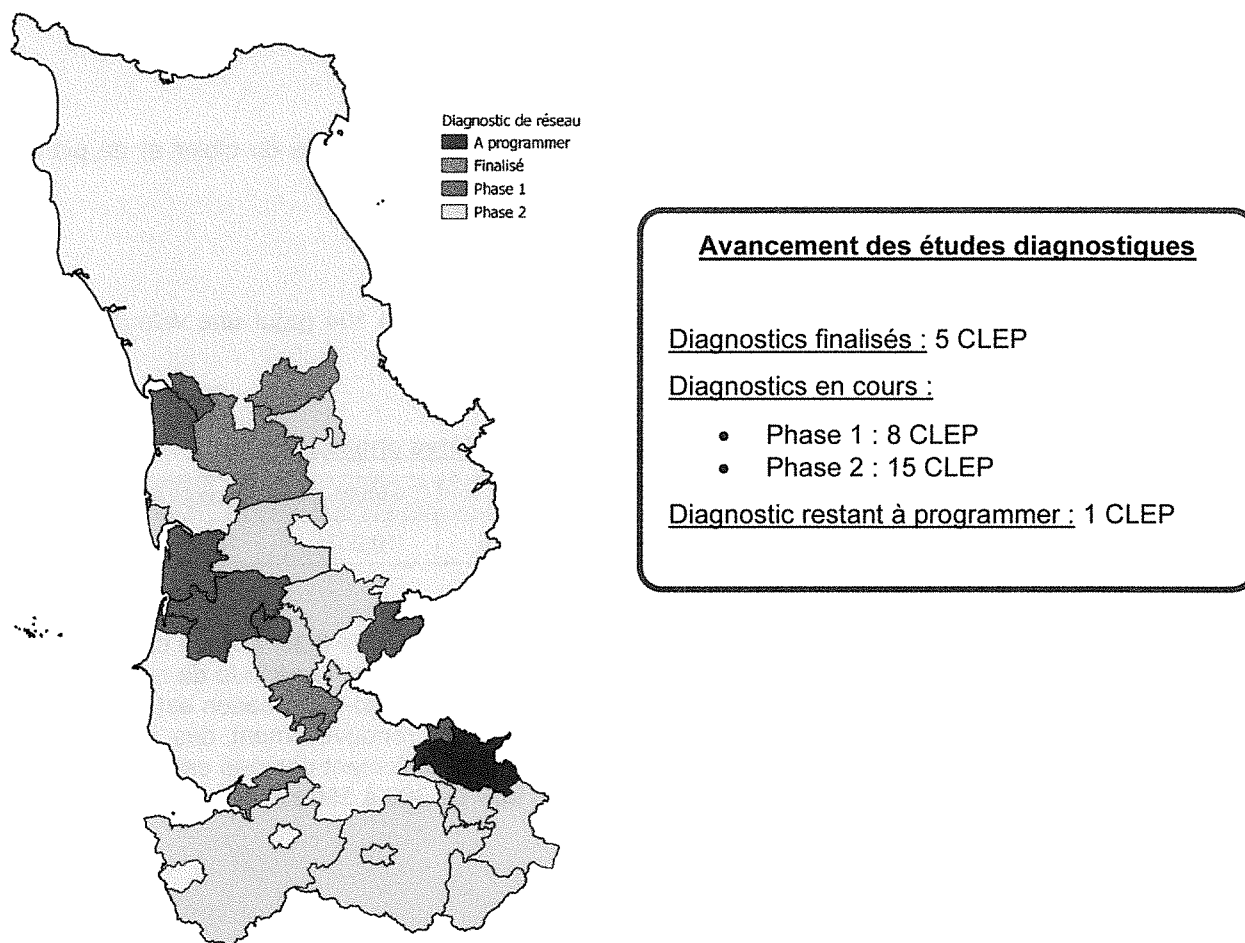
- Montant HT des travaux engagés pour tous types de travaux (canalisations, ouvrages) 6 217 496,87 €
- Montant des subventions perçues (Agence de l'Eau Seine Normandie) 1 215 810,88 €

Les opérations programmées en 2019 :

Les opérations programmées en 2019 représentent une enveloppe de 16 570 043 €, répartis de la manière suivante :

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Travaux de canalisations dont appels à projet	8 345 968 €
Usines de production : études, réhabilitation, travaux neufs	3 491 480 €
Etudes de diagnostic de réseaux	618 059 €
Réhabilitation et sécurisation d'ouvrages : de génie civil	2 103 500 €
Equipements de sectorisation	471 600 €
Travaux et études : forages et ressources en eau	851 900 €
Autres et petits travaux	687 536 €

La réalisation des diagnostics techniques des ouvrages de production et de distribution représente une ligne de dépense conséquente, à ce jour l'état d'avancement de ces programmes est le suivant :



Carte 13 : Avancement des études diagnostiques sur le territoire du SDeau50 (2018)

ANNEXES



Annexe 1 - Note d'information des Agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne



L'article 2214-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n° 2010-1067 du 8 août 2010 (art. 3), impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, de mise notamment à disposition des usages. Ce rapport est présenté au plus tard dans les trois mois qui suivent la date de l'assemblée concernée. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale a fait la note établie chaque année par l'Agence de l'eau sur les redevances figurant sur les factures d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau moyen sur le bassin est estimé à 4,24 € TTC/m³ en 2017. (Source SISPEA / Agence de l'eau Seine-Normandie).
La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

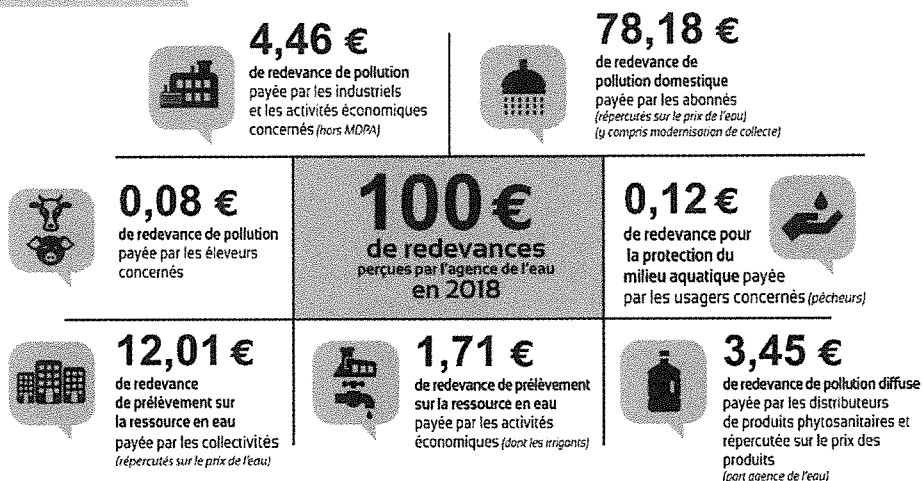
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 767,45 millions d'euros dont 692,09 millions en provenance de la facture d'eau.



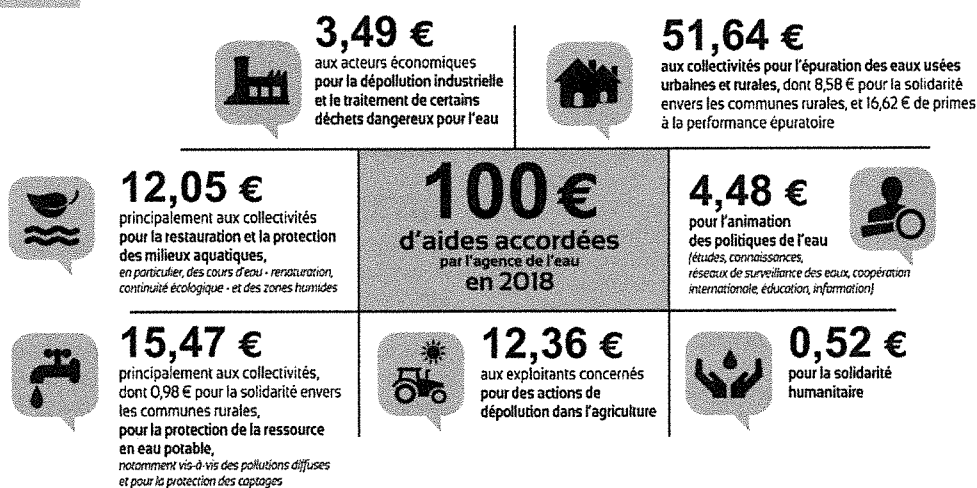
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU DES RÉSULTATS CONCRETS POUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

Avec les aides financières de l'agence de l'eau Seine-Normandie, les collectivités, les entreprises, les artisans, les agriculteurs et les associations ont réalisé des travaux qui se sont traduits en 2018 par :

394
kilomètres de
réseaux (égouts)
créés ou réhabilités

**17 100 HABITANTS
SUPPLÉMENTAIRES
DESSERVIS**

3 383
installations
réhabilitées

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

515
industriels
engagés

**DÉPOLLUTION,
ÉCONOMIE D'EAU**

300
projets d'artisans et
de petites entreprises

**DÉPOLLUTION,
ÉCONOMIE D'EAU**

286
projets d'agriculteurs
(dont agriculture
écologique)

**PROTECTION DES
EAUX SOUTERRAINES**

327
kilomètres

**COURS D'EAU
RESTAURÉS OU
ENTRETENUS**

187
carrages et seuils
dans les rivières
supprimés ou
aménagés

**LIBRE CIRCULATION
DES POISSONS**

1 745
hectares

**ZONES HUMIDES
PROTÉGÉES**

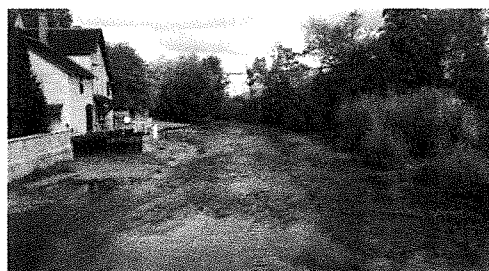
15
projets de
collectivités

**SOLIDARITÉ EAU POTABLE
ET ASSAINISSEMENT EN
AFRIQUE**

ARRISSES DE L'EAU : RENFORCER LA SOLIDARITÉ A L'ECHELLE DU BASSIN

En 2018, l'agence de l'eau et le comité de bassin Seine-Normandie ont réuni des élus des 25 départements du bassin, sur le thème des réseaux d'assainissement (égouts) et d'eau potable (tuyaux d'acheminement). Les débats ont souligné l'importance des investissements à réaliser, dans les années à venir, pour maintenir à niveau plus de 200 000 km de réseaux ainsi que les difficultés pour certaines collectivités en milieu rural à en assumer le coût.

Aussi, pour mieux aider ces communes, le 11^e programme de l'agence de l'eau prévoit des aides financières spécifiques, dès 2019. Cette disposition a été votée à l'unanimité des représentants des collectivités, industriels, agriculteurs... qui siègent au comité de bassin.



UN NOUVEAU PROGRAMME

Le programme «Eau & climat» 2019-2024 détermine le montant des aides et des redevances. Ainsi c'est 3,84 milliards d'euros qui sont prévus sur six ans pour reconquérir la qualité de l'eau et s'adapter au changement climatique. Le comité de bassin Seine-Normandie, qui a adopté ce programme, a souhaité que la stratégie d'adaptation au changement climatique soit traduite de façon opérationnelle au sein du programme. L'élaboration du programme répond aux nouveaux enjeux de gouvernance et d'organisation de l'action publique (Loi NOTRe, GEMAPI...) tout en visant à une meilleure efficacité des aides attribuées par l'agence de l'eau.



ESTABLISHMENT PUBLIC DE L'ÉTAT
**eau
seine
NORMANDIE**

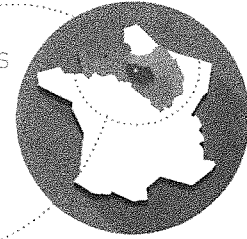
VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



SEINE-AVAL
Dép. : 27-28-76-80
Hangar C
Espace des Marégraphes
CS 1174
76176 Rouen cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30

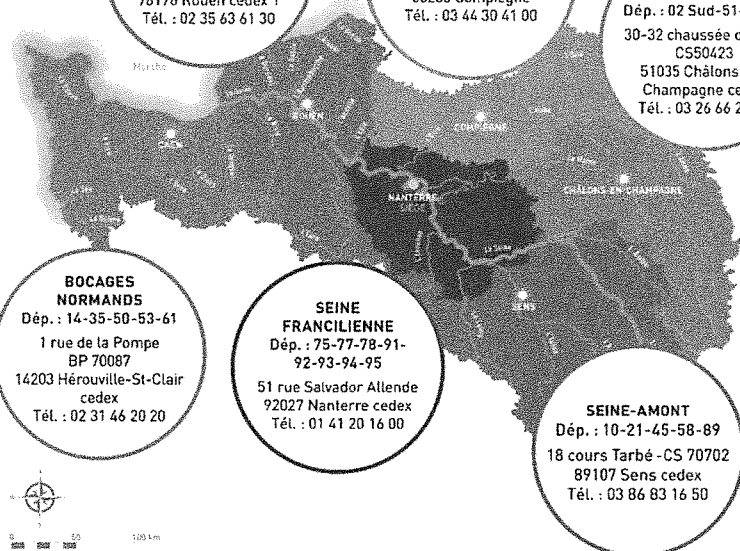
VALLÉES D'OISE
Dép. : 02 Nord-08-60
2 rue du Docteur Guérin
60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00

VALLÉES DE MARNE
Dép. : 02 Sud-51-52-55
30-32 chaussée du Port
CS50423
51035 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. : 03 26 66 25 75

BOCAGES NORMANDS
Dép. : 14-35-50-53-61
1 rue de la Pompe
BP 70087
14203 Hérouville-St-Clair cedex
Tél. : 02 31 46 20 20

SEINE FRANCILIENNE
Dép. : 75-77-78-91-92-93-94-95
51 rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex
Tél. : 01 41 20 16 00

SEINE-AMONT
Dép. : 10-21-45-58-89
18 cours Tarbé - CS 70702
89107 Sens cedex
Tél. : 03 86 83 16 50



L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

LE COMITÉ DE BASSIN

SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs...), pêcheurs, associations de protection de l'environnement... et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU

SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble
DONNONS
vie à l'eau

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine-normandie

L'EAU A QUELQUE CHOSE À VOUS DIRE...
Découvrez la campagne de communication des agences de l'eau

EN IMMERSION

enimmersion-eau.fr

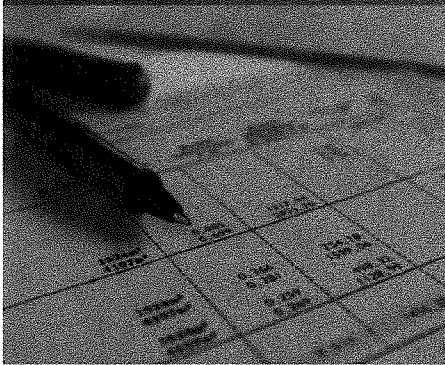
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



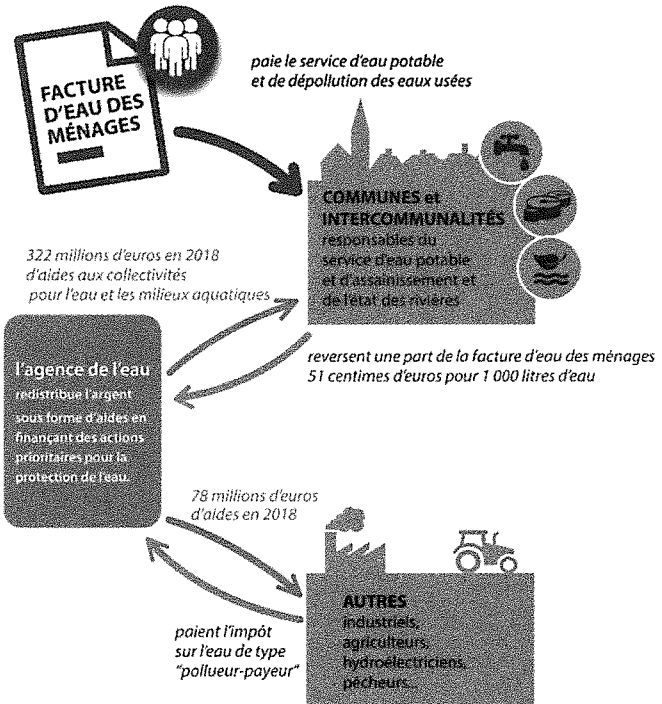
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne :



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

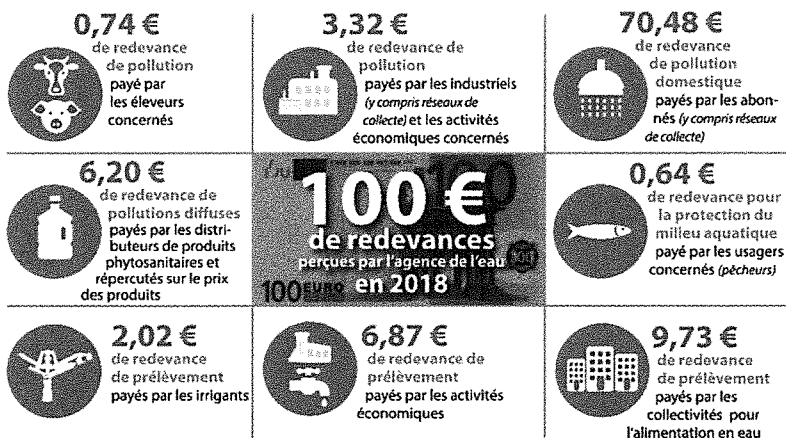
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



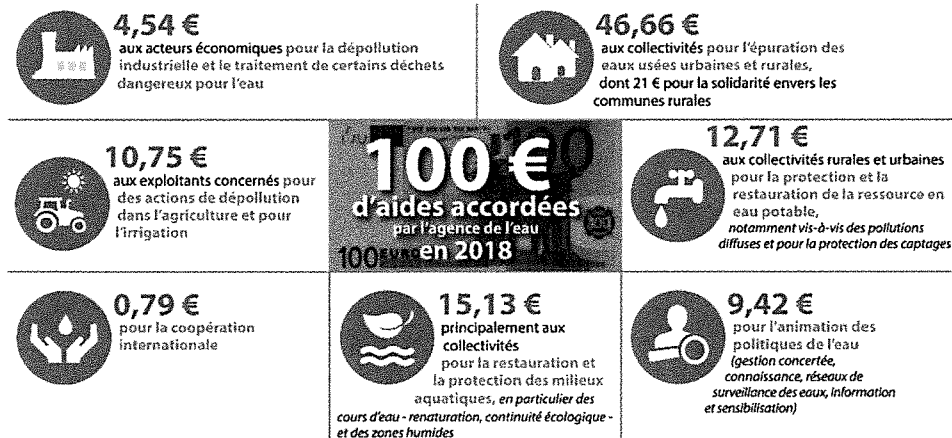
A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018) source agence de l'eau Loire-Bretagne



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource. L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

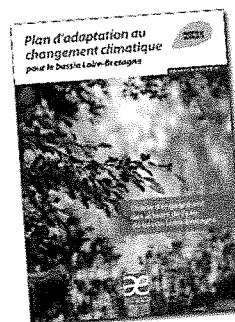
- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions.**

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Viline et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

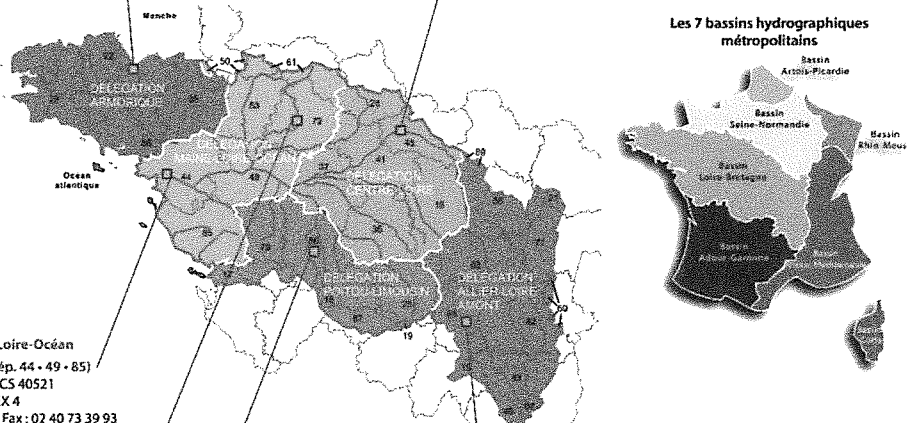
Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

→ Site de Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



DTPI66 • Conception et réalisation : DIC-AELB • mars 2019
 Impression : Groupe Joaze • imprimé sur papier PEFC® sous licence 10-31-1316
 Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse • isobphoto & Jean-Louis Aubert • application : AERMSC

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur **enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux



EN **IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

LES AGENCES DE L'EAU

Annexe 2 - Tableaux de données



Tableau 1 : Données sur la ressource en eau

n°	CLEP	secteur	ressources en eau	nature	volume prélevé 2018 (m ³)	Indice de protection de la ressource
1	Côte des Isles	ex SMP Cote des Isles	forage 3 - Saint Sauveur	Eau Souterraine	174227	100%
1	Côte des Isles	ex SMP Cote des Isles	forage la Pellerine 2	Eau Souterraine	557067	100%
1	Côte des Isles	ex SMP Cote des Isles	forage 1 -Saint Sauveur	Eau Souterraine	163850	100%
1	Côte des Isles	Barneville Carteret	captage Carteret	Eau Souterraine	59851	100%
2	Créances - Prou	ex SIAEP Créances	forage Hotot	Eau Souterraine	207011	80%
3	Lessay	ex Lessay	forage du rond clos 1	Eau Souterraine	286377	60%
3	Lessay	ex Lessay	forage du rond clos 2	Eau Souterraine	467 330	60%
8	Montpinchon	ex SIAEP Montpinchon	puits et forage La Hogue	Eau Souterraine	116 619	100%
8	Montpinchon	ex Roncey	forage Croix Friale	Eau Souterraine	75 878	100%
9	Gièze	ex SIAEP Gieze	captages de Montfiquet (3)	Eau Souterraine	48 659	80%
10	SYMPEC	ex SYMPEC	Forage St Germain sur Sèves F1	Eau Souterraine	766316	100%
10	SYMPEC	ex SYMPEC	Forage Beaumarais F2	Eau Souterraine	857 437	100%
10	SYMPEC	ex SYMPEC	Forage Giloterie F3	Eau Souterraine	1 006 161	100%
10	SYMPEC	ex SYMPEC	Forage St Germain sur Sèves F4	Eau Souterraine	310 755	100%
10	SYMPEC	ex SYMPEC	Forage Renarderie F5	Eau Souterraine	1 094 373	100%
11	Montmartin - Cérences	ex SIAEP Cérences	station de Ver - Airou	Eau de Surface	930466	100%
13	Villedieu Ouest	ex SIAEP Villedieu Ouest	Station de Sainte Cécile - Sienne	Eau de Surface	742032	60%
15	Montbray	ex SIAEP Montbray	captages de La Gendri7re et la Belinièret (3)	Eau Souterraine	141 827	100%
22	Saint Hilaire	ex Parigny	Station La Barrière Parigny	Eau Souterraine	66374	100%
22	Saint Hilaire	ex St Hilaire du Ht	station La Chinière	Eau Souterraine	17793	100%
22	Saint Hilaire	ex St Hilaire du Ht	Station la Méchinière	Eau Souterraine	190070	100%
22	Saint Hilaire	ex St Hilaire du Ht	station Milly	Eau de Surface	837099	100%
22	Saint Hilaire	ex SVU Barenton	Usine la Prise Plon	Eau Souterraine	104971	100%
22	Saint Hilaire	ex SVU Barenton	Usine Ger	Eau Souterraine	53835	100%
22	Saint Hilaire	ex SIAEP le Teilleul	station de Husson	Eau Souterraine	119405	100%
4	Sainteny	ex SIAEP Sainteny	forage les Forges	Eau Souterraine	403 002	80%
5	Saint Sauveur Aubigny	ex SIAEP St Martin d'Aubigny	station la Fossairie	Eau Souterraine	102209	50%
11	Montmartin - Cérences	ex CC Montmartin	prélèvement Sienne	Eau de Surface	619580	80%
18	Gathemo	ex Gathemo	prélèvement les Herberdières	Eau Souterraine	21323	80%
21	Baie et Bocage	ex SMAEP Baie Bocage	champ captant Montmorel (1 puits + 2 forages)	Eau Souterraine	431636	100%
21	Baie et Bocage	ex SMAEP Baie Bocage	prélèvement Sélune	Eau de Surface	1 604 059	100%
21	Baie et Bocage	ex SMAEP Baie Bocage	forage St Ovin	Eau Souterraine	23 352	100%
21	Baie et Bocage	ex SMAEP Baie Bocage	forage St Quentin	Eau Souterraine	0	100%
22	Saint Hilaire	Mortain	station le Pré Creux	Eau Souterraine	18678	40%
22	Saint Hilaire	Mortain	station La Pelterie	Eau de Surface	234483	40%
22	Saint Hilaire	Saint Bart-Le Neufbourg	Station La Délinière	Eau Souterraine	38204	100%
5	Saint Sauveur Aubigny	Saint Sauveur Lendelin	La Bijude	Eau de Surface	227954	80%
5	Saint Sauveur Aubigny	Saint Sauveur Lendelin	La butte	Eau de Surface	57117	80%
5	Saint Sauveur Aubigny	Saint Sauveur Lendelin	La Cosnerie	Eau de Surface	228817	80%
19	Sourdeval	Sourdeval	LE BOYEUX Nelle station	Eau Souterraine	162430	100%
19	Sourdeval	Sourdeval	LE BOYEUX	Eau Souterraine	40300	100%
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	Ourserie	Eau Souterraine	37144	100%
22	Saint-Hilaire	Chérencé-le-Roussel	Captage de la Peignerie	Eau Souterraine	29921	80%
14	Gavray	Gavray	F2	Eau Souterraine	558	80%
14	Gavray	Gavray	F1	Eau Souterraine	81364	80%

Tableau 2 : Contrôles sanitaires (données et indicateurs)

n°	CLEP	secteur	Nombre de prélèvements réalisés bactériologique	Nombre de prélèvements Non conformes bactériologique	% de conformité bactériologique	Nombre de prélèvements réalisés physico chimique	Nombre de prélèvements Non conformes physico chimique	% de conformité physico chimique
2	Créances-Frou	Créances-Frou	16	0	100%	17	0	100%
3	Lessay	Lessay	22	0	100%	22	0	100%
4	Sainteny	Sainteny	13	1	92%	13	0	100%
5	Saint Sauveur - Aubigny	Saint Sauveur - Aubigny	37	0	100%	39	0	100%
10	Tribehou	Tribehou	9	0	100%	9	0	100%
7	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville	14	0	100%	14	0	100%
8	Montpinchon	Montpinchon	39	0	100%	39	1	97%
9	Gièze	La Gièze	21	0	100%	21	0	100%
10	SYMPEC	SYMPEC	16	0	100%	14	0	100%
11	Montmartin-Cérences	11a - Montmartin sur Mer	24	0	100%	24	0	100%
11	Montmartin-Cérences	11b - Cérences	26	0	100%	26	0	100%
12	Bréhal	Bréhal	17	0	100%	17	0	100%
13	Villedieu-Ouest	Villedieu-Ouest	31	0	100%	31	0	100%
14	Gavray	Gavray	15	0	100%	15	0	100%
15	Montbray	Montbray	10	0	100%	10	0	100%
16	Villedieu-Sud	Villedieu Sud	9	0	100%	9	0	100%
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	6	0	100%	6	0	100%
18	Gathemo	Gathemo	6	0	100%	6	0	100%
19	Sourdeval	Sourdeval	15	0	100%	15	0	100%
20	Avranches Est	Avranches Est	14	0	100%	14	0	100%
21	Baie Bocage	Baie Bocage	154	1	99%	155	0	100%
22	Saint-Hilaire	22a - Région de Saint-Hilaire	55	0	100%	56	0	100%
22	Saint-Hilaire	22abis- Ville de St Hilaire			100%			100%
22	Saint-Hilaire	22b - Grandparigny	10	0	100%	10	0	100%
22	Saint-Hilaire	22c - Teilleul	13	0	100%	13	0	100%
22	Saint-Hilaire	22d - Barenton	11	0	100%	11	0	100%
22	Saint-Hilaire	22e - UDI Saint-Hilaire Régle	43	0	100%	44	0	100%
22	Saint-Hilaire	22g - Saint Clément Rancoudray	12	0	100%	14	0	100%

Tableau 3 : Prélèvement, production et échanges d'eau (données)

N°	CLEP	Service-secteur	Compétences	VOLUMES - PRELEVEMENT			VOLUMES - PRODUCTION			VOLUMES - IMPORTS			VOLUMES - EXPORTS	
				Eau de surface (m3)	Eau souterraine (m3)	Prélèvement total (m3)	Eau de surface (m3)	Eau souterraine (m3)	Production totale (m3)	Imports externes (m3)	Imports internes SDeau50 (m3)	Exports externes (m3)	Exports internes SDeau50 (m3)	
1	Côtes des Isles	CDI - Production	Production	0	895 144	895 144	0	807 943	807 943	0	0	0	0	807 808
1	Côtes des Isles	1a - Barneville Carteret	Production/distribution	0	59 851	59 851	0	59 851	59 851	0	150 356	0	0	0
1	Côtes des Isles	1b - Portbail	Distribution	0	0	0	0	0	0	0	252 732	0	0	0
1	Côtes des Isles	1c - La Scoye	Distribution	0	0	0	0	0	0	4 385	399 066	0	0	8 180
2	Créances-Prou	Créances-Prou	Production/distribution	0	207 011	207 011	0	188 192	188 192	0	65 090	0	0	0
3	Lessay	Lessay	Production/distribution	0	753 707	753 707	0	655 515	655 515	0	0	0	0	59 155
4	Sainteny	Sainteny	Production/distribution	0	403 002	403 002	0	346 203	346 203	0	0	0	0	0
5	Saint Sauveur - Aubigny	Saint-Sauveur-Aubigny	Production/distribution	513 888	102 209	616 097	513 888	102 209	616 097	0	47 292	6 315	37 594	0
6	Tribehou	Tribehou	Distribution	0	0	0	0	0	0	0	137 554	0	0	0
7	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville	Distribution	0	0	0	0	0	0	0	264 051	0	0	0
8	Montpinchon	Montpinchon	Production/distribution	0	192 497	192 497	0	208 022	208 022	0	252 071	3 455	0	0
9	Gièze	La Gièze	Production/distribution	0	48 659	48 659	0	48 659	48 659	0	312 143	1 071	0	0
10	SYMPEC	SYMPEC	Production	0	4 035 042	4 035 042	0	4 007 498	4 007 498	0	25 124	2 911 436	1 100 262	0
11	Montmartin-Cérences	11a - Montmartin sur Mer	Production/distribution	619 580	0	619 580	503 320	0	503 320	0	0	0	0	0
11	Montmartin-Cérences	11b - Cérences	Production/distribution	930 466	0	930 466	737 256	0	737 256	0	0	19 054	170 732	0
12	Bréhal	Bréhal	Distribution	0	0	0	0	0	0	0	168 322	0	0	0
13	Villedieu-Ouest	Villedieu-Ouest	Production/distribution	742 032	0	742 032	621 654	0	621 654	868	0	44 558	4 327	0
14	Gavray	Gavray	Production/distribution	0	81 922	81 922	0	59 657	59 657	0	5 119	0	0	0
15	Montbray	Montbray	Production/distribution	0	141 827	141 827	0	141 827	141 827	0	0	9 437	0	0
16	Villedieu-Sud	Villedieu Sud	Distribution	0	0	0	0	0	0	125 103	0	3 011	542	0
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	Production/distribution	0	37 144	37 144	0	36 401	36 401	0	782	0	0	0
18	Gathemo	Gathemo	Production/distribution	0	21 323	21 323	0	21 323	21 323	5 737	0	0	0	0
19	Sourdeval	Sourdeval	Production/distribution	0	202 730	202 730	0	178 464	178 464	30	1 041	235	0	0
20	Avranches Est	Avranches Est	Distribution	0	0	0	0	0	0	0	319 014	20	0	0
21	Baie Bocage	Baie Bocage	Production/Distribution	1 604 059	454 988	2 059 047	1 872 995	23 352	1 896 347	16 661	134 048	119 179	347 749	0
22	Saint-Hilaire	22a - Région de Saint-Hilaire	Production/distribution	837 099	207 863	1 044 962	737 143	185 831	922 974	9 751	2 708	17 340	404 886	0
22	Saint-Hilaire	22abis - Ville de St Hilaire	Distribution	0	0	0	0	0	0	0	229 028	0	0	0
22	Saint-Hilaire	22b - Grandpaigny	Production/distribution	0	66 374	66 374	0	65 374	65 374	0	9 057	0	0	0
22	Saint-Hilaire	22c - Teilleul	Production/distribution	0	119 405	119 405	0	109 405	109 405	0	402	1 112	0	0
22	Saint-Hilaire	22d - Barenton	Production/distribution	0	158 806	158 806	0	158 806	158 806	0	0	1 711	0	0
22	Saint-Hilaire	22e - Mortain-Bocage	Production/distribution	234 483	18 678	253 161	194 315	16 626	210 941	0	24 617	0	81 912	0
22	Saint-Hilaire	22f - Saint Barthélémy Le Neufbourg	Production/distribution	0	38 204	38 204	0	38 204	38 204	0	34 712	1 607	0	0
22	Saint-Hilaire	22g - Saint Clément Rancoudray	Distribution	0	0	0	0	0	0	0	46 070	0	6 338	0
22	Saint-Hilaire	22h - Chérérencé le Roussel	Production/distribution	0	29 921	29 921	0	29 921	29 921	0	5 205	0	0	0

Tableau 4 : Distribution (données)

VOLUMES - DISTRIBUTION											
N°	CLEP	Service-secteur	population m municipale	abonnés	Distribué (m3)	Facturé domestique (m3)	Facturé non-domestique (m3)	Volumes de service (m3)	Volumes consommés non comptés (m3)	Volumes de pertes (m3)	Linéaire canalisations (km)
1	Côtes des Isles	CDI - Production	10 730	0	135	0	0	0	0	135	24,4
1	Côtes des Isles	1a - Barneville Carteret	3 042	2 966	210 207	186 306	0	1 500	1 500	20 901	53,7
1	Côtes des Isles	1b - Portbail	3 031	3 092	252 732	202 121	0	0	13 291	37 320	128,1
1	Côtes des Isles	1c - La Soye	4 657	3 412	395 271	301 336	0	0	12 099	81 836	240,4
2	Créances-Prou	Créances-Prou	3 746	3 045	253 282	169 781	26 856	0	7 127	49 518	99,6
3	Lessay	Lessay	4 698	1 180	596 360	99 481	489 214	1 340	0	6 325	56,3
4	Sainteny	Sainteny	2 231	1 244	346 203	111 809	176 825	2 500	1 000	54 069	125,0
5	Saint Sauveur - Aubigny	Saint-Martin d'Aubigny	9 711	4 829	619 480	401 326	45 029	5 000	960	167 165	390,0
6	Tribehou	Tribehou	2 322	1 269	137 554	109 797	0	1 810	0	25 947	94,9
7	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville	2 842	3 450	264 051	206 986	0	0	2 453	54 612	61,4
8	Montpinchon	Montpinchon	7 011	3 644	456 638	299 198	0	0	19 854	137 586	350,8
9	Glèze	La Glèze	4 658	2 578	359 731	237 488	0	0	1 111	121 132	242,2
10	SYMPEC	SYMPEC	115 263	0	20 924	0	0	0	0	20 924	154,2
11	Montmartin-Cérences	11a - Montmartin sur Mer	9 973	6 300	503 320	371 537	22 708	2 500	1 000	105 575	240,0
11	Montmartin-Cérences	11b - Cérences	7 591	4 149	547 470	300 114	140 602	5 159	50	101 545	330,9
12	Bréhal	Bréhal	3 457	2 793	168 322	158 720	137	1 185	830	7 450	59,6
13	Villedieu-Ouest	Villedieu-Ouest	4 233	2 100	573 637	147 500	348 959	803	0	76 375	233,5
14	Gavray	Gavray	1 470	882	64 776	55 913	0	1 813	180	6 870	33,0
15	Montbray	Montbray	1 147	745	132 390	79 656	0	0	8 996	43 738	118,1
16	Villedieu-Sud	Villedieu Sud	2 066	1 102	121 550	94 160	0	619	0	26 771	122,0
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	489	273	37 183	23 699	7 050	0	0	6 434	27,0
18	Gatherno	Gatherno	242	240	27 060	17 499	0	500	500	8 561	26,8
19	Sourdeval	Sourdeval	4 259	2 608	179 300	159 248	0	1 483	540	18 029	225,5
20	Avranches Est	Avranches Est	6 574	3 318	318 994	295 515	3 578	573	1 250	18 078	135,6
21	Baie Bocage	Baie Bocage	21 377	10 030	1 580 128	893 964	483 326	5 000	2 500	195 338	842,0
22	Saint-Hilaire	22a - Région de Saint-Hilaire	11 670	5 786	513 207	413 027	13 497	16 397	1 560	68 726	799,4
22	Saint-Hilaire	22abis - Ville de St Hilaire	4 273	2 657	229 028	189 540	21 069	963	760	16 696	57,4
22	Saint-Hilaire	22b - Grandparigny	1 885	1 002	74 431	67 793	0	505	220	5 913	44,6
22	Saint-Hilaire	22c - Tailleul	2 179	1 261	108 695	79 185	6 922	1 805	550	20 233	181,4
22	Saint-Hilaire	22d - Barenton	2 835	1 846	157 095	113 434	30	2 529	660	40 442	223,7
22	Saint-Hilaire	22e - Mortain-Bocage	1 582	1 014	153 646	50 771	24 679	1 000	1 000	76 196	47,0
22	Saint-Hilaire	22f - Saint Barthélémy Le Neufbourg	754	486	71 309	22 772	6 679	500	500	40 858	27,0
22	Saint-Hilaire	22g - Saint Clément Rancoudray	543	343	39 732	22 099	0	0	3 590	14 043	63,0
22	Saint-Hilaire	22h - Chérencé le Roussel	305	253	35 126	12 279	4 251	500	500	17 596	26,0

Tableau 5 : Performance réseaux (indicateurs)

n°	CLEP	secteur	Consommation par abonné (m3/ab)	rendement primaire distribution (%)	rendement net P104.3 (%)	longueur réseau totale (km)	Densité d'abonnés (ab/km)	indice linéaire de perte ILP (m3/l/km)	indice linéaire des volumes non comptés ILNC (m3/l/km)	indice linéaire de consommation ILC (m3/l/km)
1	Côtes des îles	CDI - Production		100%	100%	24,4	0,0	0,0	0,0	90,6
1	Côtes des îles	1a - Barneville Carteret	62,8	89%	90%	53,7	55,2	1,1	1,2	9,7
1	Côtes des îles	1b - Portbail	65,4	80%	85%	128,1	24,1	0,8	1,1	4,6
1	Côtes des îles	1c - La Scye	88,3	76%	80%	240,4	14,2	0,9	1,1	3,7
2	Créances-Prou	Créances-Prou	64,6	78%	80%	99,6	30,6	1,4	1,6	5,6
3	Lessay	Lessay	500,2	99%	99%	56,3	20,9	0,3	0,4	31,6
4	Sainteny	Sainteny	267,7	83%	84%	125,0	8,6	1,2	1,3	6,4
5	Saint Sauveur - Aubigny	Saint Sauveur - Aubigny	97,2	72%	75%	390,0	11,8	1,2	1,2	3,5
6	Tribehou	Tribehou	86,5	80%	81%	94,9	13,4	0,7	0,8	3,2
7	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville	60,0	78%	79%	61,4	56,2	2,4	2,5	9,3
8	Montpinchon	Montpinchon	82,1	66%	70%	350,8	10,4	1,1	1,2	2,5
9	Glèze	Glèze	92,1	66%	66%	242,2	10,6	1,4	1,4	2,7
10	SYMPEC	SYMPEC		99%	99%	154,2	0,0	0,4	0,4	71,3
11	Montmartin-Cérences	11a - Montmartin sur Mer	65,3	78%	79%	240,0	25,2	1,2	1,2	4,5
11	Montmartin-Cérences	11b - Cérences	106,3	81%	86%	330,9	12,5	0,8	0,9	5,3
12	Bréhal	Bréhal	56,9	94%	96%	59,6	46,8	0,3	0,4	7,4
13	Villedieu-Ouest	Villedieu-Ouest	237,7	87%	88%	233,5	8,9	0,9	0,9	6,4
14	Gavray	Gavray	63,4	86%	89%	33,0	26,8	0,6	0,7	4,8
15	Montbray	Montbray	106,9	60%	69%	118,1	6,3	1,0	1,2	2,3
16	Villedieu-Sud	Villedieu Sud	85,4	77%	79%	122,0	9,0	0,6	0,6	2,2
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	112,6	83%	83%	27,0	10,1	0,7	0,7	3,1
18	Gathemo	Gathemo	72,9	65%	68%	26,8	9,0	0,9	1,0	1,9
19	Sourdeval	Sourdeval	61,1	89%	90%	225,5	11,6	0,2	0,2	2,0
20	Avranches Est	Avranches Est	90,3	94%	94%	135,6	24,4	0,4	0,4	6,1
21	Baie Bocage	Baie Bocage	137,3	87%	90%	842,0	11,9	0,6	0,7	6,0
22	Saint-Hilaire	22a - Région de Saint-Hilaire	73,8	83%	93%	799,4	7,2	0,2	0,3	3,0
22	Saint-Hilaire	22abis - Ville de St Hilaire	79,3	92%	93%	57,4	46,2	0,8	0,9	10,1
22	Saint-Hilaire	22b - Grandparigny	67,7	91%	92%	44,6	22,4	0,4	0,4	4,2
22	Saint-Hilaire	22c - Teilleul	66,3	79%	82%	181,4	6,9	0,3	0,3	1,4
22	Saint-Hilaire	22d - Barenton	61,5	72%	75%	223,7	8,2	0,5	0,5	1,4
22	Saint-Hilaire	22e - Mortain-Bocage	74,4	49%	68%	47,0	21,6	4,4	4,6	9,3
22	Saint-Hilaire	22f - Saint Barthélemy Le Neufbourg	60,6	41%	44%	27,0	18,0	4,1	4,2	3,3
22	Saint-Hilaire	22g - Saint Clément Rancoudray	64,4	56%	70%	63,0	5,4	0,6	0,8	1,4
22	Saint-Hilaire	22h - Chérencé le Roussel	65,3	47%	50%	26,0	9,7	1,9	2,0	1,8

Tableau 6 : Performance du service à l'abonné (données et indicateurs)

n°	CLÉP	secteur	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (jour(s))	Nombre d'ouvertures de branchements effectués dans l'année	Nombre d'ouvertures de branchements effectués dans le respect des délais	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Nombre d'interruptions de service non programmées	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées /1000 ab	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues (Oui/Non)	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Taux de réclamation / 1000 ab
1	Côtes des îles	CDJ - Production										
1	Côtes des îles	1a - Barneville Carteret	1			INCONNU		0,0	Oui	0	0	0,0
1	Côtes des îles	1b - Portbail	2			98%	4	1,3	Oui	2	0	0,6
1	Côtes des îles	1c - La Scye	2			98%	18	5,3	Oui	0	0	0,9
2	Créances-Prou	Créances-Prou	2			95%	0	0,0	Oui	0	0	0,0
3	Lessay	Lessay	2			97%	0	0,0	Oui	2	0	1,7
4	Sainteny	Sainteny	2			INCONNU	13	12,1	Oui	0	8	7,4
5	Saint Sauveur - Aubigny	Saint Sauveur - Aubigny	1	375	375	100%	11	2,4	Oui	0	0	0,0
6	Tribehou	Tribehou	2			98%	0	0,0	Oui	2	0	1,6
7	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville	2			98%	1	0,3	Oui	4	0	1,2
8	Montpinchon	Montpinchon	2			97%	4	1,1	Oui	0	0	0,0
9	Glèze	La Glèze	2			96%	1	0,4	Oui	2	0	0,8
10	SYMPEC	SYMPEC										
11	Montmartin-Cérences	11a - Montmartin sur Mer	1	237	inconnu	inconnu	12	2,0	Oui	0	0	0,0
11	Montmartin-Cérences	11b - Cérences	1			100%	23	5,5	Oui	0	0	0,0
12	Bréhal	Bréhal	3	251	251	100%	1	0,4	Oui	0	0	0,0
13	Villedieu-Ouest	Villedieu-Ouest	1	148	148	100%	28	13,4	Oui	2	0	1,0
14	Gavray	Gavray	1	-	-	100%	0	0,0	Oui	0	0	0,0
15	Montbray	Montbray	2			95%	3	4,0	Oui	2	0	2,7
16	Villedieu-Sud	Villedieu Sud	1			99%	1	0,9	Oui	0	0	0,0
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	2			100%	1	3,7	Oui	0	1	3,7
18	Gathemo	Gathemo	1	20		inconnu			Oui	0	0	0,0
19	Sourdeval	Sourdeval		-	-	100%	1	0,4	Oui	0	0	0,0
20	Avranches Est	Avranches Est	1	-	-	100%	0	0,0	Oui	1	0	0,3
21	Baie Bocage	Baie Bocage	1	710	710	100%	23	2,3	Oui	12	0	1,2
22	Saint-Hilaire	22a - Région de Saint-Hilaire	3	341	341	100%	6	1,0	Oui	0	0	0,0
22	Saint-Hilaire	22abis - Ville de St Hilaire	3			100%	1	0,4	Oui	0	0	0,0
22	Saint-Hilaire	22b - Grandparigny	3			100%	0	0,0	Oui	0	0	0,0
22	Saint-Hilaire	22c - Tailleul	1	104	104	100%	2	1,6	Oui	0	0	0,0
22	Saint-Hilaire	22d - Barenton	1	134	134	100%	2	1,1	Oui	0	0	0,0
22	Saint-Hilaire	22e - Régie Saint-Hilaire	1	106	inconnu	inconnu	29	16,5	Oui			Inconnu
22	Saint-Hilaire	22g - Saint Clément Rancoudray	2			100%	4	1,7	Oui	0	0	0,0

Tableau 7 : Patrimoine (données et indicateurs)

n°	CLEP	Services	Indice de connaissance patrimoniale sur 120	Longueur de réseau km	Longueur de réseau renouvelé en 2013 km	Longueur de réseau renouvelé en 2014 km	Longueur de réseau renouvelé en 2015 km	Longueur de réseau renouvelé en 2016 km	Longueur de réseau renouvelé en 2017 km	Longueur de réseau renouvelé en 2018 km	Renouvellement de réseau sur 5 ans km	Pourcentage de renouvellement de réseau par an sur les 5 dernières années %
1	Côtes des Isles	CDJ - Production	95	24,4	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
1	Côtes des Isles	1a - Barneville Carteret	85	53,7	0,2	0	0	4,25	0	0	4,25	1,6%
1	Côtes des Isles	1b - Portbail	110	128,1	0,91	3,114	3,559	0	0	0	6,673	1,0%
1	Côtes des Isles	1c - La Scye	105	240,4	0,22	0,22	0,3	0,75	0	0	1,27	0,1%
2	Créances-Prou	Créances-Prou	110	99,6	0	0	0	0,445	0	0	0,445	0,1%
3	Lessay	Lessay	113	56,3	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
4	Sainteny	Sainteny	105	125,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
5	Saint Sauveur - Aubigny	Saint Sauveur - Aubigny	80	390,0	1,552	1,65	1,76	3,911	0,8	0	8,121	0,4%
6	Tribehou	Tribehou	110	94,9	0,985	0,27	0,13	0,784	0	2,03	3,214	0,7%
7	Agon-Coutainville	Agon-Coutainville	110	61,4	0	0,265	0,265	0,265	0	0	0,795	0,3%
8	Montpinchon	Montpinchon	120	350,8	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
9	Glèze	La Glèze	115	242,2	0	0,933	1,08	0	0	0	2,013	0,2%
10	SYMPEC	SYMPEC	100	154,2	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
11	Montmartin-Cérences	11a - Montmartin sur Mer	120	240,0	1,91	1,55	0,8	2,36	2,6	2,1	9,41	0,8%
11	Montmartin-Cérences	11b - Cérences	100	330,9	0,419	0,505	1,69	0	0	0,13	2,325	0,1%
12	Bréhal	Bréhal	93	59,6	0,26	0,084	0	0	0	0,139	0,223	0,1%
13	Villedieu-Ouest	Villedieu-Ouest	85	233,5	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
14	Gavray	Gavray	85	33,0	1,94	0	0	0	0	0	0	0,0%
15	Montbray	Montbray	115	118,1	1,95	3,6	0	0	0	0	3,6	0,6%
16	Villedieu-Sud	Villedieu-Sud	89	122,0	0,1	0	0	0,1	0	0,64	0,74	0,1%
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	104	27,0	0	0,62	0	0	0	0	0,62	0,5%
18	Gathemo	Gathemo	55	26,8	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
19	Sourdeval	Sourdeval	85	225,5	0	1,1	0	0,85	0	0,769	2,719	0,2%
20	Avranches Est	Avranches Est	97	135,6	3,073	1,025	0	0,923	0	8,13	10,078	1,5%
21	Baie Bocage	Baie Bocage	114	842,0	1,38	5,3	3,59	2,921	4,48	1,895	18,186	0,4%
22	Saint-Hilaire	22a - Région de Saint-Hilaire	95	799,4	0	0,33	0,17	1,168	1,585	0,879	4,132	0,1%
22	Saint-Hilaire	22abis - Ville de St Hilaire	95	57,4	1,43	2,55	2,07	0,541	0,742	0,222	6,125	2,1%
22	Saint-Hilaire	22b - Grandparigny	85	44,6	0,857	0,137	0	0	0	0,576	0,713	0,3%
22	Saint-Hilaire	22c - Telleul	95	181,4	0	0,028	0	0,548	0	0	0,576	0,1%
22	Saint-Hilaire	22d - Barenton	95	223,7			0,044	0	0	0,671	0,715	0,1%
22	Saint-Hilaire	22e - Mortain-Bocage	108	47,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
22	Saint-Hilaire	22f - Saint Barthélémy Le Neufbourg	105	27,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
22	Saint-Hilaire	22g - Saint Clément Rancoudray	105	63,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%
22	Saint-Hilaire	22h - Chérencé le Roussel	55	26,0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%

Tableau 8 : Tarifs de vente d'eau 2018 - facture 120 m3

CLEP	Service	Exploitant	TVA 120 m3		montant 120 m3			m120 total € TTC/m3	
			pp120	pp120	m120	m120	m120		
			Taux	montant	investissement	exploitation	taxes		
			TVA	TVA	€ HT	€ ht	€		
Créances - Pirou	Créances	SAUR	5,5%	10,00 €	64,48 €	90,94 €	36,40 €	191,82 €	1,60 €
Lessay	Lessay	SAUR	5,5%	8,82 €	69,15 €	64,73 €	35,22 €	169,09 €	1,41 €
Sainteny	Sainteny	SAUR	5,5%	8,72 €	74,19 €	45,16 €	47,96 €	167,32 €	1,39 €
Saint-Sauveur-Aubigny	Saint-Sauveur-Lendelin	Régie SDeau50	5,5%	15,24 €	85,70 €	160,08 €	46,56 €	292,34 €	2,44 €
Saint-Sauveur-Aubigny	St Martin d'Aubigny	Régie SDeau50	5,5%	15,24 €	85,70 €	160,08 €	46,56 €	292,34 €	2,44 €
Tribehou	Tribehou	SAUR	5,5%	15,00 €	100,65 €	145,61 €	41,40 €	287,66 €	2,40 €
Agon	Agon-Coutainville	SAUR	5,5%	12,42 €	66,29 €	133,16 €	38,82 €	238,28 €	1,99 €
Montpinchon	Montpinchon	SAUR	5,5%	13,88 €	91,10 €	134,90 €	40,28 €	266,28 €	2,22 €
Gièze	Gièze	SAUR	5,5%	17,91 €	91,78 €	194,24 €	57,51 €	343,53 €	2,86 €
SYMPEC	SYMPEC	SAUR		- €	- €	- €	- €	- €	- €
Montmartin - Cérences	11a-Montmartin	Régie SDeau50	5,5%	16,38 €	109,70 €	152,29 €	52,26 €	314,25 €	2,62 €
Montmartin - Cérences	11b-Cérences	VEOLIA EAU	5,5%	16,98 €	148,71 €	120,76 €	56,18 €	325,66 €	2,71 €
Bréhal	Bréhal	S.T.G.S.	5,5%	17,84 €	123,40 €	174,60 €	44,24 €	342,24 €	2,85 €
Villedieu Ouest	Villedieu Ouest	VEOLIA EAU	5,5%	21,92 €	108,40 €	256,24 €	55,73 €	420,38 €	3,50 €
Gavray	Gavray	S.T.G.S.	5,5%	23,20 €	200,00 €	195,40 €	49,60 €	445,00 €	3,71 €
Montbray	Montbray	SAUR	5,5%	21,25 €	179,41 €	142,10 €	86,17 €	407,69 €	3,40 €
Villedieu sud	Villedieu- Sud	SAUR	5,5%	23,85 €	327,00 €	75,31 €	55,17 €	457,48 €	3,81 €
La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	SAUR	5,5%	18,77 €	117,00 €	185,00 €	58,01 €	360,01 €	3,00 €
Gathemo	Gathemo	Régie SDeau50	5,5%	14,96 €	85,00 €	141,40 €	60,56 €	286,96 €	2,39 €
Sourdeval	Sourdeval	S.T.G.S.	5,5%	17,58 €	111,00 €	182,20 €	43,98 €	337,18 €	2,81 €
Avranches Est	Avranches Est	S.T.G.S.	5,5%	18,52 €	99,20 €	211,06 €	44,92 €	355,18 €	2,96 €
Baie et Bocage	Baie Bocage	Régie SDeau50	5,5%	18,65 €	91,40 €	209,00 €	57,29 €	357,69 €	2,98 €
Saint Hilaire	22a-Parigny	S.T.G.S.	5,5%	14,94 €	81,40 €	148,20 €	56,94 €	286,54 €	2,39 €
Saint Hilaire	22a-Région de St Hilaire du Ht	S.T.G.S.	5,5%	18,65 €	81,40 €	219,00 €	57,29 €	357,69 €	2,98 €
Saint Hilaire	22b-St Hilaire du Ht	S.T.G.S.	5,5%	18,65 €	81,40 €	219,00 €	57,29 €	357,69 €	2,98 €
Saint Hilaire	22c-le Tailleul	S.T.G.S.	5,5%	20,29 €	143,76 €	180,17 €	65,29 €	389,22 €	3,24 €
Saint Hilaire	22d-Barenton	S.T.G.S.	5,5%	20,31 €	143,32 €	172,62 €	73,59 €	389,53 €	3,25 €
Saint Hilaire	22e-Mortain	Régie SDeau50	5,5%	24,46 €	81,40 €	324,60 €	63,10 €	469,10 €	3,91 €
Saint Hilaire	22f-St Barthelemy le Neufbourg	Régie SDeau50	5,5%	23,47 €	81,40 €	306,60 €	62,11 €	450,11 €	3,75 €
Saint Hilaire	22g-St Clement Rancoudray	SAUR	5,5%	19,50 €	228,25 €	92,13 €	53,58 €	373,96 €	3,12 €
Saint-Hilaire	22h-Chérencé le Roussel	Régie SDeau50	5,5%	20,01 €	81,40 €	246,60 €	55,89 €	383,89 €	3,20 €

Tableau 9 : Impayés

n°	CLEP	Service	Montant facturé au 31/12/2017 € TTC	reste à recouvrer au titre de l'année 2017 au 31 décembre 2018 (€ TTC)	TAUX d'impayés
1	Côtes des Isles	CDI - Production			
1	Côtes des Isles	1a - Barneville Carteret	443 873,55 €	15 988,09 €	3,60%
1	Côtes des Isles	1b - Portbail	241 384,00 €	3 161,17 €	1,31%
1	Côtes des Isles	1c - La Scye	784 809,00 €	4 832,21 €	0,62%
2	Créances - Pirou	Créances	393 361,00 €	5 766,11 €	1,47%
3	Lessay	Lessay	423 752,00 €	3 047,29 €	0,72%
4	Sainteny	Sainteny	284 714,70 €	9 529,15 €	3,35%
5	Saint-Sauveur-Aubigny	Saint-Sauveur-Lendelin	822 119,30 €	29 383,82 €	3,57%
5	Saint-Sauveur-Aubigny	St Martin d'Aubigny	193 167,01 €	6 445,06 €	3,34%
6	Tribehou	Tribehou	320 476,00 €	4 770,13 €	1,49%
7	Agon	Agon-Coutainville	511 800,00 €	2 004,16 €	0,39%
8	Montpinchon	Montpinchon	741 502,00 €	11 923,60 €	1,61%
9	Gièze	Gieze	622 095,00 €	3 587,33 €	0,58%
10	SYMPEC	SYMPEC			
11	Montmartin - Cérences	11a-Montmartin	1 275 693,33 €	22 597,02 €	1,77%
11	Montmartin - Cérences	11b-Cérences	1 265 809,00 €	10 401,00 €	0,82%
12	Bréhal	Brehal	617 512,33 €	11 881,86 €	1,92%
13	Villedieu Ouest	Villedieu Ouest	882 118,00 €	13 617,00 €	1,54%
14	Gavray	Gavray			Absence de données
15	Montbray	Montbray	261 378,00 €	3 355,32 €	1,28%
16	Villedieu sud	Villedieu- Sud	543 741,13 €	13 259,06 €	2,44%
17	La Chaise Baudouin	La Chaise Baudouin	42 013,27 €		Absence de données
18	Gathemo	Gathemo	63 947,46 €	2 568,27 €	4,02%
19	Sourdeval	Sourdeval	532 663,86 €	16 480,86 €	3,09%
20	Avranches Est	Avranches Est	974 179,86 €	3 472,63 €	0,36%
21	Baie et Bocage	Baie Bocage	4 088 514,78 €	119 699,89 €	2,93%
22	Saint Hilaire	22a-Parigny	185 869,79 €	4 501,69 €	2,42%
22	Saint Hilaire	22a-Région de St Hilaire du Ht	2 167 838,25 €	76 141,90 €	3,51%
22	Saint Hilaire	22b-St Hilaire du Ht			3,51%
22	Saint Hilaire	22c-le Teilleul	326 802,52 €	5 892,41 €	1,80%
22	Saint Hilaire	22d-Barenton	410 191,21 €	9 137,84 €	2,23%
22	Saint Hilaire	22e-Mortain	385 512,81 €	15 119,85 €	3,92%
22	Saint Hilaire	22f-St Barthelemy le Neufbourg	102 317,07 €	2 927,98 €	2,86%
22	Saint Hilaire	22g-St Clement Rancoudray	74 379,00 €	765,23 €	1,03%
22	Saint-Hilaire	22h-Chérencé le Roussel	52 538,35 €		Absence de données



110 rue de la Liberté
CS 40108
50000 Saint-Lô

Tél. : 02 33 57 40 16
E-mail : accueil@sdeau50.fr

www.sdeau50.fr